Conseil Législatif


# LE PAYS.

PAPINEAU et DORION, Propriétaires-Editeurs.



**ANNONCES**

Première insertion, 7 centins par ligne ; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $25 pour l'année et $15 pour six mois ; le demi-carré de 10 lignes $12 pour l'année et $8 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $6 pour l'année, $4 pour six mois et $1.00 pour un mois.

☞Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.



**ABONNEMENTS**

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $4 ; six mois, $2.—Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50.—En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3.—En France, un an, $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE.—Au Canada, un an, $2 six mois, $1.—Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1 25.—En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $1.50.—En France, un an, $5 ; six mois, $2.50.

☞Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois.—Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tout à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à PAPINEAU ET DORION, rue Ste. Thérèse No. 9, Montréal.

VOL. XVII. Edition Tri-Hebdomadaire.—MONTREAL, JEUDI MATIN, 15 OCTOBRE 1868. No. 113


## Acte concernant la Faillite, 1864

DANS L'AFFAIRE DE

WILLIAM SWEET, de Montréal, négociant,

FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 12 octobre 1868. bs—112

## Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

D. McNEVEN, de Montréal,

FAILLI.

Une quatrième feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au TRENTE-UNIÈME jour d'OCTOBRE courant.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

9 oct. bs—111

## Acte concernant la Faillite, 1864

VENTE DE

FONDS DE BANQUEROUTE

Dans l'affaire de

JAMES Z. PHILLIPS,

FAILLI.

Le soussigné recevra des offres à tant dans le £, sur les prix de l'inventaire, jusqu'à JEUDI, le QUINZE OCTOBRE courant, à trois heures P. M.—pour tout le fond de commerce appartenant à la faillite ci-dessus.

Consistant en un bon assortiment de Marchandises Sèches.

Les appareils du magasin et le loyer du logement et du magasin occupés par le failli, No. 129 Rue St. Laurent, jusqu'au premier Mai prochain (1869), seront vendus par soumission.

T. SAUVAGEAU,
Syndic.

18, Rue St Sacrement.

Montréal, 8 oct. 1868 jd—110

## Acte concernant la Faillite 1864

DANS LA FAILLITE DE

LÉONARD LIBOIRE CHARBONNEAU, marchand de cuir, de la Cité de Montréal,

FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait ; le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 30 sept bs—108

## Acte concernant la Faillite, 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

MARY H. DUNCAN, épouse (séparée quant aux biens) de PETER C. MOIR, de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois, Province de Québec,

FAILLIE.

AVIS public est par le présent donné que par et en vertu du pouvoir qui m'est conféré comme Syndic des biens de la dite faillie, et en vertu des dispositions du dit Acte, je, le Syndic soussigné, ou la personne que je pourrai nommer à cette fin, offrirai en vente, par encan public, au palais de justice, en la cité de Montréal, en la salle où ont ordinairement lieu les procédures en vertu de dit acte, MARDI, le VINGT-QUATRIEME jour de NOVEMBRE 1868, à ONZE heures du matin, l'immeuble ci après décrit, formant partie des biens de la dite faillie, sujet aux conditions et obligations qui seront alors mentionnées et énoncées.

Les réclamations des créanciers hypothécaires contre le dit immeuble devront être produites au bureau du soussigné, sous six jours à compter du jour de la dite vente.

Toute cette certaine moitié indivise d'un certain lot, morceau ou lopin de terre, sis, situé et étant au faubourg St. Laurent, de la cité de Montréal, formant partie de la propriété connue sous le nom de jardin Molson, et plus particulièrement désignée comme lot No. 5, sur un certain arpentage et plan dressé par John James Browne, de Montréal susdit, Architecte, déposé parmi les archives de record dans l'étude de John C. Griffin, de Montréal susdit, Notaire, le cinquième jour de juillet 1859, le dit lot No. 5 contenant cinquante pieds de front sur soixante-et-dix-huit pieds sept pouces de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la grand'rue du faubourg St. Laurent en arrière par le lot No. 6, d'un coté par le lot No. 3, et d'autre côté par le lot No. 6, sur le dit plan— avec une maison en brique à deux étages et demi, et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

ROBERT TAYLOR, Syndic.

Montréal, 14 Septembre 1868. ci—10

## AVIS.

La prochaine ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE de la CHAMBRE DES NOTAIRES DE MONTRÉAL aura lieu Jeudi, le 15 Octobre prochain, à onze heures, A.M., au lieu ordinaire.

MM. les clercs Notaires de première, seconde, troisième et quatrième année étant obligés de subir des examens additionnels et spéciaux devant la susdite Chambre, sont priés de se présenter devant elle, pour les subir le dit jour 15 Octobre prochain,

Par ordre,
H. LAPPARE, Sec.,
C. N. M.

Montréal, ce 15 sept. 1868.

## LA "WEEKLY TRIBUNE" POUR L'ANNEE 1868, *PRIX REDUIT*.

Nos amis nous écrivent de toutes parts qu'on fait des efforts systématiques, déterminés et avec un succès considérable pour mettre en circulation des journaux qui sympathisaient avec la Rébellion alors qu'elle faisait du progrès, et qu'ils sont mus et inspirés par leur principe fondamental, savoir que la Liberté est légitimement le droit d'ainesse, non de tous les hommes, mais des hommes blancs ; que les Noirs ne peuvent posséder aucun des droits que les Blancs sont obligés de respecter. On se prépare à faire un effort désespéré pour donner de la vigueur à ce principe réactionnaire, dans notre gouvernement, par le triomphe de ses champions dans le choix de notre futur président et du congrès.

Les journaux à la circulation ainsi multipliée parce qu'ils offrent au prix coûtant, ne sont ni aussi grands, ni aussi variés quant à leurs articles que la *Tribune*, et leurs frais d'impression ne sont nullement comparables à ceux de celle-ci.

Néanmoins, eu égard aux conseils de nos amis et vu les événements importants de notre lutte présidentielle qui va commencer, nous nous sommes décidé à offrir la *Tribune* hebdomadaire, pour 1868, à tout club composé de 50 membres ou plus, pour un dollar : c'est-à-dire que pour $50 nous enverrons à chaque adresse cinquante numéros de la *Tribune* hebdomadaire pour une année, et à tout autre club plus nombreux, au même taux.

Pour les souscripteurs particuliers, nos prix seront de $2 par numéro, par année, 52 numéros. Pour $9 envoyés à la fois, on enverra cinq numéros aux souscripteurs.

Pour $15, envoyés à la fois, on enverra dix numéros aux souscripteurs.

Une copie extra sera envoyée à celui qui aura formé ce club.

Pour $27, payés d'avance, on enverra vingt copies à ceux qui auront souscrit à un bureau de poste, et une copie extra pour celui qui aura formé le club

Pour $55 on enverra à un bureau de poste cinquante copies aux souscripteurs, et une copie à celui qui aura formé tel club. Pour $25, 15 copies seront envoyées à une adresse, et une copie pour celui qui aura formé le club. Pour $50, 50 copies seront envoyées à une adresse et une copie à celui qui aura formé le club. Pour $100, 100 copies seront envoyées à une adresse, et une copie semi-hebdomadaire à celui qui aura formé le club.

Ces conditions sont invariables et l'on ne peut en dévier.

Aucun journal aussi grand et aussi complet que la *Tribune* hebdomadaire ne fut jamais offert à un aussi bas prix. Même lorsque notre papier-monnaie était au pair avec l'or, aucun journal comme la *Tribune* ne fut offert à ce prix Et la *Tribune* alors nous coûtait beaucoup moins que maintenant. Mais il nous faut gagner les prochaines élections dans l'intérêt de la liberté et de la loyauté, et c'est pourquoi nous entendons apporter notre contingent à l'accomplissement de ce désir.

Nous pensons que la circulation d'un demi-million de copies de la *Tribune* hebdomadaire durant la présente année sera plus propre à guider et affermir les voteurs que cinq fois la somme qu'elles coûtent dépensée selon la manière ordinaire avant les élections. Presque chaque républicain connait d'honnêtes démocrates qui ne demandent qu'à être détrompés pour bien voter dans la prochaine lutte. Voyez à ce que telles personnes reçoivent la *Tribune*. Elle coûte peu, et les résultats sont permanents.

Amis qui voulez coopérer à notre œuvre ! ayez la bonté de nous envoyer vos ordres aussi vite que possible. Adressez à la *Tribune*, No 154, Nassau St. New-York.

### Additions aux Clubs.

SOUSCRIPTEURS PARTICULIERS.

Nous recevons des additions aux clubs comme suit, savoir :

Aux Clubs de 10 et au-dessus nous ajouterons deux copies ou plus à la fois à raison $1.50 chacune, et quand tel club sera rendu à 20, on pourra faire des additions de 4 copies ou plus à la fois, *si c'est à la même adresse*, à raison de $1.25 chacune, ou envoyés à l'adresse des souscripteurs à $1 35 chacune.

Pour des clubs de 20 ou plus nous ajouterons 4 copies ou plus à la fois pour $1.25 chacune, *si c'est à une seule adresse*, ou raison de $1.35 chacune, si on l'adresse à chacun des souscripteurs. Quand les clubs seront arrivés à 50 on pourra faire des additions de $5 ou plus à la fois à raison de $1 chacune, *si c'est à une seule adresse*, ou $1.10 chacune à chacun des souscripteurs.

## MODE! MODE!!

**Mme E Raymond** informe respectueusement ses pratiques et le public en général qu'elle a de nouveau ouvert et considérablement augmenté son magasin de mode au No. 98 Rue Notre-Dame. Elle offre en vente immédiatement et à très bas prix un assortiment considérable et varié de CHAPEAUX pour Dames et enfants, fleurs et soieries etc.

Chapeaux teints et refaits sous le plus court délai.

24 sept 1868. am—104

## "L'EQUITABLE"

## Compagnie d'Assurance sur la vie DE NEW-YORK

**92 Broadway, New-York.**

| | |
|---|---|
| ACTIF | $7,000,000 |
| REVENU ANNUEL EN PRIMES | 5,000,000 |
| MONTANT ASSURÉ, (nouvelles affaires durant l'année finissant le 31 janvier 1867) | 47,020,134 |

PUREMENT MUTUELLE,—Tous les profits seront annuellement divisés parmi les Porteurs de Polices.

Aucune Police n'est sujette à confiscation.

Le rang que tient l'EQUITABLE, parmi toutes les Compagnies Américaines, quant aux nouvelles affaires faites depuis son organisation, est comme suit :

En 1860, elle était la NEUVIÈME ; en 1861, la HUITIEME ; en 1862 et 1863, la SEPTIÈME ; en 1864 et 1865, la SIXIÈME ; en 1866, la QUATRIÈME ; en 1867 (année fiscale), la DEUXIÈME.

Elle est incontestablement la Compagnie qui a eu le plus de succès de toutes celles qui ont été fondées, et, vu la date de son établissement, la plus grande Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, dans le monde.

Agence de la Puissance, 81, Grande Rue St. Jacques.

W. O. BUCHANAN,
Agent Général.
D. MURRAY,
Agent Local.

8 oct. am—110

## La vie dans une boite de Pilules

EFFETS EXTRAORDINAIRES DES

## PILULES ANTI-BILIEUSES DE MAGGIEL !

UNE PILULE PAR DOSE
UNE PILULE PAR DOSE
UNE PILULE PAR DOSE

Ce que cent lettres par jour, venant de malades de toutes les parties du monde, disent :

"Dr. Maggiel, vos pilules m'ont débarrassé de la bile."

"Qu'on ne me parle plus de doses de cinq ou dix pilules prises à la fois. Une de vos pilules m'a guéri."

"Je vous remercie, Docteur. Mon mal de tête est guéri. Envoyez une nouvelle boite pour conserver en cas de besoin."

"Après avoir souffert de grandes tortures causées par les coliques bilieuses, deux de vos pilules m'ont guéri et le mal n'est pas reparu."

"Nos médecins m'ont soigné pour la constipation chronique, comme ils l'appelaient, et à la fin me déclarèrent incurable. Vos pilules de Maggiel m'ont guéri."

"J'avais perdu l'appétit ; les pilules de Maggiel me l'ont rendu."

"Vos pilules sont merveilleuses."

"J'en envoie chercher une autre boîte, afin d'en avoir toujours sous la main."

"Les Pilules du Dr. Maggiel m'ont guéri d'un mal de tête chronique."

"J'ai administré la moitié d'une pilule à un de mes enfants qui avait le choléra ; il fut guéri en un jour."

"Mes nausées du matin sont maintenant guéries."

"Votre boîte d'Onguent de Maggiel m'a guéri du tintement des oreilles. Je m'en frottai derrière les oreilles et le bruit cessa de suite."

"Envoyez-m'en deux boîtes, dont une pour une pauvre famille."

"J'inclus une piastre : votre prix est de vingt-cinq centins, mais votre médecine vaut une piastre pour moi."

"Envoyez-moi cinq boîtes de vos Pilules"

"Expédiez-moi trois boîtes d'onguent et de pilules par le retour de la malle."

POUR TOUTES LES MALADIES DES

### ROGNONS ET DE RETENTION D'URINE

Les Pilules de Maggiel sont un remède certain. Une seule dose en convaincra.

POUR LES

### MALADIES DES FEMMES

Prostration nerveuse, Faiblesse, Lassitude générale, perte d'appétit, les Pilules de Maggiel sont un remède efficace.

### Les Pilules et l'Onguent de Maggiel

sont presque universels dans leur effet, et la guérison peut presque toujours être garantie.

**Chaque Boite contient 12 Pilules !**

UNE PILULE PAR DOSE !

Vendus par tous les marchands de remèdes respectables dans les Etats-Unis et le Canada, à

**25 cents la Boite ou le Pot !**

Les commandes doivent être adressées à J. HAYDOCK, No. 11, Pine Street, New-York.

Les malades peuvent expliquer sans crainte la nature de leur maladie, et ils recevront une réponse par le retour de la malle.

Demandez l'ouvrage intitulé : "*Maggiel's Treatment of Disease.*"

CONTREFAÇONS !—Les lecteurs de ce journal feront bien de n'acheter aucunes Pilules ou Onguent de Maggiel, à moins que le nom de J. HAYDOCK, propriétaire, ainsi que celui du Dr Maggiel, soient gravés sur une bande qui entoure chaque boîte ou pot.

Vendu par PERRY DAVIS et FILS, Montréal, agents pour les Pilules et l'Onguent de Maggiel, au Canada.

11 avril 1868 aa—36

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC — C'est l'habillement à la mode ; prix : 10.50. Les Messieurs d'Ottawa et de plusieurs autres districts sont actuellement à nous envoyer leurs ordres.

## Arrivée et départ des Malles DE MONTREAL

BUREAU DE POSTE,
Montréal, 2 juin 1867.

| MALLES. | FERMEES |
|---|---|
| Québec par Vapeur | 5.00 p m |
| Québec par Chemin de fer | 7.00 p m |
| Route par la Rive Nord | 1.30 p m |
| C. O. convoi de jour..[1] | 7.00 a m |
| C. O. convoi de nuit..[2] | 6.00 p m |
| Laprairie | 2.30 p m |
| St. Jean, C. E | 8.00 a m |
| Do Napierreville, Stotsville etc | 2.30 p m |
| New-Y., Boston, Buffalo Troy, etc | 2.30 p m |
| St. Hyacinthe, Richmond et Island Pond.....[3] | 6.00 a m<br>1.15 p m<br>7.00 p m |
| Portland | 1.15 p m |
| Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon | 6.00 a m |
| Lachine | 7.00 a m<br>2.00 p m |
| St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg | 2.00 p m |
| Chambly | 6 00 a m<br>3.15 p m |
| Longueuil | 6.00 a m<br>2.00 p m |
| Contrecœur, Varennes et Verchères | 2.00 p m |
| St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholast. etc | 7.00 a m |
| Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérome | 7.00 a m |
| Rigaud, Carillon, Grenville et places intermédiaires jusqu'à Ottawa | 6.00 a m |
| Terrebonne, N.-Glasgow | 7.00 a m |
| St. Jean, N. B., Halifax, et Isle du P. E. viâ Portland, tous les mercredi | 7.00 p m |
| Halifax tous les vendredis (paieront en sus 12½ cts. par ½ once) | |
| Do tous les quinze jours de Boston | 7.00 p m |

[1] Sac de Conducteur ouvert jusqu'à 9.15 A. M
[2] do do do 7.15 P. M
[3] do do do 1.40 P. M

Les lettres enrégistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boites à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 a. m., 1.15, 5.45 et 9.00 p. m. Le dimanche, à 9.00 p. m.

## Les Maffiusi.

Je trouve de si curieux récits extraits d'une lettre que je reçois de Messine, en date du 30 juillet 1868, que je m'empresse de vous les envoyer.

La lettre, qui serait trop longue si je n'y opérais de sages et copieuses coupures, porte le préambule suivant :

Cher maître,

Comme citoyen de Messine, ville où vous êtes tant aimé et où vous avez laissé de si nombreux amis, je vous écris pour vous faire part d'un évenement aussi curieux que triste, évenement qui a produit ici une profonde sensation dans toutes les classes de la société.

A partir de ce moment, permettez qu'en conservant l'esprit tout entier de la lettre, je me substitue au narrateur.

Dans la journée de mercredi dernier, vers trois heures de l'après-midi, dans la rue San-Bartolomeo, à peu de distance de la strada Vittorio-Emmanuele et du Corso, c'est-à dire dans une des rues les plus fréquentées de la ville, un homme a été tué d'un coup de carabine au moment où il sortait de chez lui, et est tombé roide mort sur le seuil de sa porte.

Cet homme se nommait Antonio Grisafulli.

Hâtons-nous de dire qu'à part les regrets éprouvés par les parents, l'oraison funèbre d'Antonio Grisafulli fut courte. Elle se composa de ces quelques mots :

—Voilà une abominable canaille de moins !

En Italie, en général, les opinions de ce genre ne se manifestaient qu'après la mort de ces individus.

Mais, comme un assassinat, qu'il se commette sur un honnête homme ou sur une canaille, n'en est pas moins un crime qui appelle la vengeance de la loi, aussitôt le meurtre connu, le commissaire du quartier arriva suivi de six carabiniers et de huit agents de la sécurité publique.

Chose qui paraîtra étrange chez nous, mais qui là bas n'étonna personne, c'est que l'assassinat venait d'être commis en plein jour par plusieurs individus armés de fusils, que tous les voisins de Grisafulli avaient vu et reconnu ces individus, et que cependant on ne put tirer d'eux aucun renseignement. Le commissaire de police interrogea bienveillamment d'abord, gravement ensuite, enfin menaça de toutes les rigueurs de la loi les voisins qui avaient vu commettre le crime : prières, conseils, menaces, tout fut inutile ; de chaque personne interrogée, le commissaire recevait la même réponse, avec cette seule variante :

—*Signor commissario, non ho veduto nulla.* Ou :

—*Signor commissario, non so niente.*

A Naples ou en Sicile, le témoin qui dépose à charge n'a jamais les yeux tournés vers le Christ, ou vers le président ou vers le jury. Il regarde l'accusé et lit dans sa physionomie jusqu'où l'accusé lui permet d'aller.

C'est que l'accusé sur le banc des prévenus, au milieu des gendarmes, est plus puissant que le président sur son siége. Il n'a qu'à faire un signe à l'un de ses complices qui attend ce signe dans la salle d'audience, et avant le lendemain le témoin sera mort.

Or, on savait qu'Antonio Grisafulli faisait partie de la bande des *Maffiusi*, et c'était une raison assez puissante pour imposer silence à tous les témoins du meurtre.

L'explication de ce mutisme unanime semblerait incompréhensible en plein 19e siècle, si l'Italie depuis huit années ne nous avait pas habitués aux choses les plus extraordinaires et les plus incompréhensibles.

Les sectes de l'assassinat ont toujours été nombreuses en Italie. J'ai, en 1841, assisté aux assassinats commis à Livourne par la Société *du sang*.

Une trentaine d'hommes, ayant pour chef un cordonnier, s'étaient associés *per lassuria di sangue* —par amour du sang,— à verser par plaisir le sang tous les jours.

Ces abominables coquins furent pris, et comme depuis Léopold la peine de mort était abolie en Toscane, ils furent condamnés aux galères, à l'île d'Elbe, où je les retrouvai en 1842, dans un voyage que j'y fis avec le prince Napoléon, vêtus de la veste jaune, sur laquelle étaient écrits en grosses lettres ces trois mots : *Lussuria di sangue.*

On assure qu'en voyant le premier meurtre qui suivit en Toscane l'abolition de la peine de mort, le grand-duc Léopold se repentit du décret qu'il venait d'émettre.

Ce crime était un parricide commis dans de telles conditions que le grand-duc jugea que, pour la punition du coupable, *le carcere duro*, c'est-à-dire la prison secrète, au pain et à l'eau, était encore trop douce.

Il fit mettre la tête du père assassiné dans un bocal rempli d'esprit de vin, et éclaira nuit et jour le bocal avec une lampe.

Bocal et lampe étaient placés assez haut pour que le prisonnier ne put les atteindre.

Au bout de dix huit mois il était fou !

Pendant trois ans que j'ai habité Naples, j'ai vu ce qui se fait de mieux en assassinats : assassinats par amour, assassinats par jalousie, assassinats par cupidité, assassinats pour le plaisir, et surtout assassinats par ignorance.

Le défaut d'éducation du peuple fait qu'il ne sait ni ce que c'est que la vie, ni ce que c'est que la mort. Pour le lazzarone, l'assassinat n'est qu'un geste. Il ne sait ce qu'il ôte, ni ce qu'il donne.

J'ai de quoi faire un volume d'histoires de bandits, moitié grotesques, moitié terribles.

Eh bien, une seule fois, j'ai vu un des accusés demander qu'on le séparât de ses complices et déclarer qu'il voulait avouer la vérité.

Voici ce qu'il raconta.

Il faut d'abord vous dire une singulière coutume à Naples.

Quand le saint sacrement passe, quelque chose que fassent les Napolitains, ils interrompent ce qu'ils font, se mettent à genoux, écoutent en faisant une prière mentale pour laisser passer le saint sacrement, et, quand le bruit de la sonnettte a cessé, ils reprennent, quelle qu'elle soit, l'œuvre commencée, et l'achèvent.

Il s'agissait de l'assassinat d'un horloger nommé Ruffo par un orphelin dont il avait fait son fils adoptif.

L'horloger avait été, sous prétexte d'acheter de vieux bijoux, conduit chez une femme de mauvaise vie, et là, attiré vers le lit, la femme sur laquelle il s'inclinait lui donna un coup de rasoir à la gorge.

L'homme avait jeté un cri ; à ce cri, de dessous le lit était sorti un bandit, deux autres s'étaient élancés d'une armoire, et les coups de couteau avaient plu sur la victime, qui était tombée en se débattant.

Au milieu de la lutte on entendit la sonnette du saint sacrement ; les couteaux levés restèrent en l'air, tandis que de la main désarmée les assassins maintenaient leur victime, et tandis que de la bouche, sinon du cœur, chacun faisait sa prière : puis les bruits de la clochette éteints, les couteaux achevèrent ce qu'ils avaient commencé.

Voilà ce que raconta, comme nous l'avons dit, un des complices, malgré les menaces des assassins furieux, lui montrant le poing et bondissant sur leurs siéges.

Eh bien, les coupables furent condamnés à vingt ans de galères, quoique le crime, suivi de vol, eût été commis avec préméditation.

Revenons à Messine.

Il faut vous dire qu'à Messine, depuis longues années, il y avait une association de brigands subventionnés sous les Bourbons par la police, qui les payait pour qu'ils la laissassent faire son état avec tranquillité.

Depuis 1860, l'autorité avait eu la velonté probablement, mais non la possibilité de les détruire.

Cette association qui ne comptait dans ses rangs que des meurtriers et des assassins en rupture de ban, s'appelait, en 1807, jusqu'au milieu du règne de Ferdinand II : *Società degli accoltellatori (Société des donneurs de coups de couteau).*

Puis, voulant se mettre à la hauteur du progrès et utiliser les découvertes de la science, à l'époque où furent inventés les revolvers, la société, après une longue délibération, changea de nom, et prit celui qu'elle porte encore aujourd'hui : *Società degli sparatori.*

Elle faisait savoir par cette déclaration qu'elle substituait le plomb au fer.

Le but de cette sanglante association, que l'on appelle, en dialecte sicilien : *Società dei maffiusi*, consiste tout simplement en exécutions d'assassinats contre payement.

Il n'y avait pas de prix fixe, mais un prix proportionné au danger qu'il y avait à courir.

Ce prix se débattait de gré à gré.

On donnait moitié avant l'assassinat, moitié après.

Cette société, par malheur, offrait plus de certitude que celles garanties par le gouvernement italien.

Aussi prospérait-elle.

On eût cru que la révolution de 1860 aurait anéanti cette épouvantable société.

Le contraire arriva.

Des hommes redoutables s'y adjoignirent et en devinrent les chefs.

Au meurtre on joignit le vol. L'assassinat ne rendait point assez, et au milieu des troubles politiques, un vol de 120,000 fr. fut commis à Messine chez un riche armateur du Môle.

Mais ce vol, dont le partage ne se fit point équitablement selon les règlements de l'association, amena la discorde et la désunion parmi ses membres.

On a su depuis, par ces bruits qui transpirent souterrainement comme ceux des volcans, que Grisafulli était le membre qui avait *manqué de probité* dans le partage en s'appropriant la plus grande partie de ce vol.

De là venaient contre lui une implacable animosité et de terribles *vendette* parmi les membres de l'association, et des homicides que l'on ne s'expliquait pas entre les chefs et les agents les plus actifs des *Maffiusi.*

Au mois de mai dernier, dans la *via Giardine*, au milieu de la foule, Andrea Dupen, chef de la secte, tomba à terre, frappé mortellement d'un coup de carabine en plein cœur.

Il expira à l'hôtel deux heures après sans avoir pu proférer une seule parole.

Cette mort fit sensation dans la plèbe et les gens du port. Ses collègues accusèrent Grisafulli de ce meurtre, qui avait tout le caractère d'une audacieuse vendetta.

Huit jours après, à neuf heures du matin, à côté de la fontaine du Corso, la police relevait le cadavre de Francesco Mazacco, le crâne brisé d'un coup de revolver.

C'était aussi un chef de l'association.

Enfin, peu de temps après, son frère Domenico Mazacco, qui avait fait vœu à la Madone de venger le défunt, fut poignardé en sortant de l'Eglise située en face de l'albergo della Bella-Venezia.

Un procès fut instruit. Grisafulli figurait comme principal accusé, au milieu de douze *de ses amis.*

Il fut absous sur tous les chefs d'accusation et le jury ordonna sa mise en liberté au milieu des vivat de la foule qui encombrait la salle d'audience.

Tous ces crimes commis en plein jour dans les quartiers les plus fréquentés de la ville, restant impunis, faute de témoignages, inspirèrent une grande terreur. On sentait que la justice était paralysée dans son action par une secte qui avait la puissance d'intimider ses arrêts.

La haine dominant de plus en plus, et la discorde faisant chaque jour de nouveaux progrès parmi les membres de la société des *Maffiusi* qui, au lieu de l'acquittement de Grisafulli, espéraient une condamnation, on résolut d'abord de se venger sur son avocat, qui l'avait brillamment défendu. Une vendetta fut décidée, et le 25 juin dernier, à sept heures du soir, près du théâtre Victor Emmanuel, l'avocat reçut onze coups de couteau de la même main, dit le procès-verbal, et cependant celui qui l'avait frappé et qui s'y était repris à onze fois pour le tuer disparut tranquillement au milieu de la foule.

Quelque recherche que fit l'autorité, le nom du meurtrier resta ignoré.

A Messine, l'impunité des assassins est aussi proverbiale que l'impuissance de la magistrature à remplir énergiquement son devoir.

A la suite de tous ces meurtres, vingt personnes sont arrêtées, le procès s'instruit et tout fait craindre encore que les assassins ne soient mis en liberté.

Si vous voulez des détails sur le procès et le jugement, j'écrirai à mon correspondant qui nous tiendra au courant de l'affaire.

En France, quand un homme tombe assassiné, c'est un crime qui finit.

En Sicile, c'est un crime qui commence ou qui se continue.

ALEXANDRE DUMAS.

## Minneapolis, Minnesota.

Notre ami, le Dr. Kertson, jeune médecin canadien de Minneapolis, nous communique les renseignements suivants sur la ville où il demeure. Nous les publions avec le plus grand plaisir.

Ville pleine d'attraction et d'intérêt pour le touriste, l'homme d'affaires, et l'étudiant-amateur—Place la plus manufacturière dans la vallée du Mississippi.—Immenses pouvoirs d'eau.—Statistiques générales des produits manufacturiers.—Maisons d'affaires et institutions publiques.—Un épitome des intérêts commerciaux et industriels.—Bois, moulins et autres manufactures.

Sur toute la partie nord du Minnesota s'élève une forêt de pins immense et presqu'inépuisable, destinée à mettre en opération, constamment et pendant bien des années à venir, les nombreux moulins qu'alimentent les *Chûtes*. Tous ces millions billots que nous apporte, chaque année le printemps, viennent du haut du Mississippi, et de ses tributaires quelquefois à 200 milles de la branche principale. Les propriétaires des différents moulins, aux *Chûtes*, ont sur des centaines de millions d'acres de ces terres le droit d'y couper le bois ; et cette branche de commerce forme, pour ainsi dire, la base des affaires dans cette place. La main d'œuvres, à l'intérieur des moulins seulement, consume $2 400,000 sans parler des matériaux et de tout l'extérieur, tels que pouvoirs d'eau, «booms,» bâtisses, sites, capitaux nécessaires pour commencer et faire marcher la besogne.

Les 2 côtés de la Chûte font marcher 22 moulins pour manufacturer le bois sous toutes formes possibles.—Les plus grands moulins ont deux «Gang saws» et une sciecirculaire, sans compter les moulins à bardeaux, lattes, barils, sceaux cuvette, piquets.....

La plupart de ces moulins se trouvent du côté de Minnéapolis, en une seule rangée, ayant pour abri presque toute la même couverture.—Le premier moulin, à partir des Chûtes en descendant, est celui de l'hon Morrison, un des plus anciens et des plus riches commerçants de l'Etat.

Le second est le «Lincoln Mill» appartenant au Général Washburn. Le Général est un de ceux qui a le mieux réussi, et s'est enrichi exclusivement dans cette branche : M. Morrison et lui sont les seuls qui ont un intérêt dans la Compagnie du pouvoir d'eau.— Le moulin de W. Jones et Cie est adjacent au Lincoln Mill,» et de même capacité.

Les 3 moulins, en opération, scient 13,000,000, de pieds de bois chaque dans les saisons de printemps d'été, et d'automne. Le moulin le Farnham et Cie sur l'île, en face, est de même capacité que les précédents. Tous ces différents moulins contiennent plus ou moins de machines toutes destinées à la même industrie : celle du bois de sciage.

Deux de ces grands moulins sont mis en opération par la vapeur : celui de Dean et Cie, le plus beau et le plus grand de la Chûte, et le moulin à bardeaux de M. Eldred : chacun, dans leur genre, sont les plus beaux de l'Ouest. Le dernier manufacture 9 000 bardeaux par heure : il prend 16 «blocks» dans un seul cercle et la scie tournant horizontalement ; fait 1800 révolutions à la minute, renvoyant le bardeau par tous les points de la circonférence avec une rapidité étonnante. Cette qualité de bardeaux est supérieure et très populaire sur le marché.

La quantité de bois manufacturée l'année, dernière est comme suit : (il faut remarquer cependant qu'elle a été bien moindre que cette année vu la perte de 40,000,000 de pieds de bois que l'inondation a entraîné dans la Chûte.) Planches et bois de longueur 71,239,207 pieds.— Bardeaux 87,687,000 pieds.— Lattes 17,144,250 pieds.—Piquets ou perches 324,295 pieds.— Valeur totale, $1,319,725. La manufacture de ces mêmes matériaux donne de l'emploi à 1000 hommes. Je sais par le surintendant général du trafic du bois dans ce District que la quantité totale du bois est de 80,000,000 de billots.

Il y a 12 moulins pour blanchir le bois, manufacturer les portes, chassis et persiennes. A l'extrémité Est de Minneapolis se trouvent les moulins de Basset et Cie. L'année dernière ces moulins ont manufacturé 10,000 doz. de sceaux : 700 doz. de mesures pour le grain : 3 000 doz. de cuvettes : 300 doz. de barattes : 500 doz. de sceaux à chevaux : cet été on y a manufacturé des vaisseaux de toute sorte en bois, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles qu'on a ajouté depuis l'année dernière ; on dit que c'est la seule manufacture de ce genre dans l'Ouest. —J'aurais dû ajouter plus haut que chacun de ces moulins a sa cour dans un endroit quelconque de la ville là où il détaille ses produits. Quelques uns d'entre eux vendent tous leurs produits même ici. L'année dernière, il s'est vendu ici 80,000,000 pieds de bois et la plus grande partie a été employée ici, preuve que la ville s'est accrue considérablement dans un an.

Cribles.—M. Griswold en a manufacturé l'année dernière 300 : valeur $11,000.

Il existe aussi ici une belle manufacture de moulins à farine.

Meubles.—Le valeur des meubles manufacturés du côté de St. Antoine par M. Barnard a été de $75,000 : j'en ai vu plusieurs spécimens, et ils peuvent rivaliser par le goût, la qualité et le poli avec les produits de ce genre dans les plus grandes villes de l'Est.

Toile cirée ou canevas.—MM. Todd et Squires manufacturent cet article au montant de 40,000 pieds par semaine : le tout va par machine. Ils en exportent partout dans le Nord Ouest et même dans l'Illinois.—Dans le bas de cette bâtisse MM. Garton et Sutton distillent l'huile de lin.—On rencontre dans différents endroits de la ville des manufactures de balais, de gants, de savon et un grand nombre d'autres qui contribuent à augmenter l'intérêt industriel de la place.

Moulins à Papier.—Ils fournissent le papier à imprimerie et toute autre espèce de papier à l'Etat du Minesota et à toute ce i adjacente. Celui de Warner est une bâtisse en pierre de taille de 105 pieds de long et 65 de large, située entre le canal et la rivière : il a 4 engins, un cylindre de 62 pouces, et toutes espèces de machines construites d'après les dernières améliorations ; il manufacture 2 tonnes de papier à imprimerie par jour. Le produit de ce moulin dépasse de moitié les besoins de cet Etat ; le reste est exporté. Ce moulin fournit une espèce de marché pour les guenilles et le vieux papier.

Capital investi $70,000.—Celui de M. Cutter en face, sur l'Isle, est une bâtisse à trois étages, en pierre de taille : il manufacture exclusivement du gros papier. 2 à 3 tonnes par jour.

Moulins à farine.—La manufacture de la fleur vient en second lieu d'importance après le bois. La valeur de la fleur du Minesota est annotée plus haut que dans n'importe quel autre Etat : elle est tellement connue qu'elle est recherchée par les commerçants de l'Est.

Minnéapolis est le grand centre de fleur et de blé dans l'Etat : la plus grande partie du blé est convertie en fleur ici. La récolte de blé dans le Minesota l'année dernière a été de 16,000,000 de minots ; calcul fait, 25 minots à l'âcre.—Il y a 13 moulins à farine dans la Chûte ayant le pouvoir de manufacturer 3,500 quarts de fleur par jour. Le plus considérable de ces moulins ici et le plus complet de tous ceux qui existent à l'Ouest de Buffalo, appartient à l'hon. Washburn, membre du Congrès pour le Wisconsin et frère du Gén. Wasburn d'ici. C'est une bâtisse de construction solide en pierre de taille ; il a 6 étages de haut et contient 12 moulanges. Tout l'édifice coûte $100,000. Une branche du chemin de fer de Milwaukee, St. Paul et Minneapolis se rend jusqu'à ce moulin d'où on exporte directement la fleur à Milwaukee, Chicago, New-York, Boston et autres : il manufacture 600 quarts de fleur par jour.—Un autre moulin à farine de 1ère classe est celui de Taylor et Bros. bâtisse en pierre de taille haute de 5 etages, longue de 60 p. et large de 45, contient 6 moulanges et manufacture 350 quarts de fleur par jour. En résumé ces 13 moulins sont de structure solide et construits d'après les dernières améliorations.

Quarts.—Tous ces moulins s'occupent de la manufacture de quarts, qui est considérable ici, pour supplier aux besoin de leurs produits : la plupart de ces moulins ont chacun leur manufacture de quarts, quoiqu'il en existe beaucoup d'autres qui sont tout à fait indépendantes de ces moulins. Le bois employé pour la construction de cet article croit dans toute section de l'Etat. Dans la manufacture de quarts de Judd et Brackett 100 hommes sont employés journellement. L'année dernière on a converti en fleur 221,000 quarts équivalent à la somme de $1,876,000 et dont une très grande partie a été exportée à Chicago.

Elévateurs.—L'Union Elevator sur le chemin de Milwaukee St. Paul et Minneapolis a été construit par une Compagnie en 1866, et coûte $52,000. Il peut contenir au besoin 135,000 mi-

nots de grain, il a un engin de la force de 30 chevaux et vide 3 chars en 15 minutes. Le chemin de fer passe à travers la bâtisse. —La Compagnie du chemin de fer du Pacifique est maintenant à ériger un vaste Elévateur destiné à recevoir tout le grain des campagnes qui s'étendent d'ici aux grands bois.

*A continuer.*

# LE PAYS.

Montréal, 15 Octobre 1868.

## La Révolution Espagnole.

La réaction est en deuil. Elle porte déjà même la coiffe de veuve. Un des boulevards de l'absolutisme en Europe vient de tomber et le désespoir est au camp. Le *Nouveau Monde* n'a pas assez de malédictions à lancer à ce peuple qui veut cesser d'être en tutelle, et qu'elle tutelle!!! le despotisme royal appuyé sur les traditions de l'inquisition!

Il est dur, un an seulement après avoir fait son deuil de l'Autriche, entrée de plein saut dans la voie du libéralisme, de voir l'Espagne, ce royaume que l'on croyait avoir à jamais fermé aux lumières, à la raison et au progrès, ce pays si favorisé de la nature dont on a fait presqu'un désert, de voir l'Espagne, disons-nous, tirer foidement son salut à la réaction et passer en une semaine dans le camp du progrès.

Encore un peuple qui, à l'inverse du grand mot de Descartes: «je pense donc je suis» se dit à lui-même et signifie au monde: «Je suis, donc je dois penser.»

Et la réaction qui comprend d'instinct que la pensée, individuelle ou collective, est ce qu'il y a de plus incompatible avec un régime despotique, tonne contre tout mouvement de l'esprit humain dont chaque pas la pousse vers l'abyme. Où la réaction est elle puissante? Là où elle a réussi à faire les ténèbres. L'Espagne et la Russie sont aujourd'hui les deux pays de l'Europe où il y a le plus d'adultes ne sachent pas lire. On ne peut nulle part aussi bien qu'en Espagne juger des capacités de la réaction dans l'administration générale d'un état. Voilà un grand pays jouissant d'un climat exceptionnel, couché voluptueusement entre deux mers, offrant un développement de cinq cents lieues de côtes; possédant un sol exceptionnellement fertile et des richesses minérales sans limites; et ce pays, plus favorisé par la nature que l'Italie elle-même, n'offre encore qu'une population de 16,000,000 d'habitants quand la France, moins peuplée il y a trois siècles, en possède aujourd'hui 38,000,000, plus du double! Le recensement de l'année dernière constate, paraît-il, une diminution de près de 4 pour 100! Ce résultat est terrible quand on songe que la population espagnole émigre très peu et que le pays offre d'immenses espaces inoccupés malgré de prodigieuses ressources minérales. Tout cela peut faire juger de ce qu'a dû être le gouvernement de l'Espagne.

De tous les royaumes de l'Europe c'est celui où la réaction a le plus complètement montré son savoir-faire, et le résultat de ce savoir faire est l'ignorance universelle, la superstition restée souveraine, la croyance générale aux loups garous, aux sorciers et au diable allant au bal sous la forme d'un beau cavalier qui a soin de laisser une tache noire à la joue d'une jeune fille pour bien constater sa visite; l'agriculture arriérée, la stagnation générale des affaires et l'inexploration des richesses minérales par le manque de routes; la dépréciation de la propriété, la mort de l'industrie et du commerce, et la tendance au dépeuplement puisqu'un pays qui perd si peu de population ne peut même pas réparer cette perte par l'augmentation naturelle qui est presque nulle. Mais aussi il faut dire que le nombre d'enfants au-dessous d'un an qui meurent en Espagne est prodigieux. Si tout cela ne prouve pas que le pays est abominablement gouverné depuis longtemps il ne sert de rien de vouloir tirer des conclusions logiques des faits les plus patents.

Et chose remarquable, dans ce pays, de tout temps façonné par la réaction, chez ce peuple dans lequel elle semble avoir mis toutes ses prédilections, dans ce pays de pratiques superstitieuses et puériles et où l'on ne s'attache *qu'à la lettre pour rejeter l'esprit*, dans ce pays muré contre l'hérésie par les autodafés d'abord, et par des lois rigoureuses depuis, les mœurs sont détestables. La dévotion et l'amour, au lieu de s'exclure réciproquement, se donnent au contraire un mutuel appui, et les voyageurs racontent d'étranges choses sur l'habileté avec laquelle les femmes espagnoles font marcher de front ces deux choses. Le clergé qui y possédait d'immenses richesses et avait couvert le pays d'ordres mendiants, n'a jamais été fort exemplaire, justifiant ainsi le mot de Fénélon que les pays d'inquisition sont toujours les plus fertiles en casuistes relâchés. L'Espagne reste en Europe la plus complète illustration des idées du moyen âge en science et en industrie, et quand partout dans le monde l'esprit humain se lance, ardent et irrésistible, dans la voie des réformes et des découvertes dans toutes les branches des connaissances humaines, l'Espagne seule, grâce à son gouvernement réactionnaire, est restée deux cents ans en arrière des autres peuples. On a si bien inculqué au peuple, par les autodafés, les confiscations et les emprisonnements infligés à ceux qui voulaient le tirer de sa léthargie, l'horreur de toute nouveauté qu'il en était arrivé à croire qu'il était supérieur aux autres peuples par le fait seul de l'immobilité de ses opinions, restées les mêmes depuis des siècles. Partout on tire gloire des progrès réalisés dans l'état moral, politique, social et matériel des peuples; en Espagne on ne tirait vanité que de l'absence de tout progrès. L'antiquité d'une opinion y était la meilleure preuve de sa sagesse. En un mot l'inquisition avait réussi à immobiliser l'esprit humain et pétrifier l'état social. Partout ailleurs on tire gloire de la vie et de l'activité de la raison humaine; en Espagne on ne s'enorgueillit que de sa léthargie. Voilà comme la réaction s'ait façonner un peuple.

Aucun professeur n'était admis dans les universités ou les colléges d'Espagne sans prouver ses opinions réactionnaires. Tout professeur qui osait se permettre le plus léger propos entaché de libéralisme étaient impitoyablement chassé.

Il y avait tel de ces colléges en 1820 où

*fait acquis* mais une pure théorie philosophique!

Voilà le système que le réactionnaire le plus forcené de tous nos journaux conservateurs appelait ces jours derniers *le joug si doux et si aimable de la vérité!*

Et cette *vérité* consistait à n'avoir ni liberté de la presse, ni liberté de la parole, ni liberté religieuse, ni liberté civile, ni liberté politique, ni droit de réunion électorale, ni droit d'association, ni droit de jugement par jury, ni juges indépendants du pouvoir!! Un homme était arrêté sans qu'on lui dit pourquoi et une fois en prison *on l'oubliait!!*

Et le Basile de notre presse ose dire, quoiqu'il sache tout cela comme nous, que «là où règne le Christ, l'homme ne peut asservir ses semblables!!» Comme si ce n'était pas là où le Christ règne suivant lui que l'homme est le plus asservi!

Et bien, malgré un aussi terrible système de compression morale, malgré les brutalités réactionnaires d'un O'Donnell, les assassinats politiques par centaines d'un Narvaez — qui sur son lit de mort répondait à un prêtre qui lui conseillait de pardonner à ses ennemis: «Mes ennemis! je n'en ai plus, je les ai tous fait fusiller!!» — malgré les imbécilles violences de tout genre d'un Gonzalès Bravo, dernier choix de la scandaleuse Reine d'Espagne; *l'idée libérale*, c'est-à-dire l'idée de la supériorité de la nation sur une famille et sur une caste, faisait lentement sans doute mais sûrement son chemin, et à un moment donné, la nation s'est levée dans sa majesté comme un seul homme, l'armée et la marine ont compris que la nation était tout et une famille rien; que leur devoir était là et non ici; le principe primordial et sacré de la souveraineté du peuple s'est une fois de plus fait la place qu'on lui refusait au soleil du christianisme et de la civilisation, et une reine infâme, la Messaline du siècle, s'est vue obligée, comme le cousin de Naples, de prendre la route de l'exil, condamnée par la conscience publique et chassée par le dégoût des honnêtes gens.

Une Bourbon, toute ruisselante du sang de ses sujets et dégoûtante de ses propres désordres, est allée rejoindre le cousin François II, cette nullité royale parjure et despote en petit comme son père l'avait été *en grand*, et qui soudoie le brigandage italien à l'ombre de la réaction romaine comme pour montrer *combien est doux le joug de la vérité!*

Ah! réactionnaires de toutes les écoles et de tous les pays, nous concevons parfaitement votre désespoir à la vue de la chute si rapide et si facile de la dernière *Réaction moins une* qui reste en Europe. Nous concevons parfaitement votre désespoir à la vue de la fuite si inopinée de la femme aux trente mille hommes! Si, au lieu de cette chute et de cette fuite, vous eussiez vu tomber un gouvernement libéral, et revenir à sa place la reine selon votre cœur—toute déshonorée qu'elle soit de ses débauches—et si vous l'eussiez vue envoyer les trente milles hommes à la réaction romaine, vous n'eussiez pas manqué de voir là «le doigt de Dieu» et l'action directe de la Providence.

Comme vous êtes *tombés* et non *revenus*, et que le bras de la Providence s'est appesanti sur vous qui *seuls* le méritiez—car enfin si vous croyez à ce que vous prêchez, et *si vous admettez* la Providence, il faut bien que vous admettiez aussi qu'elle vient de vous frapper à l'endroit le plus sensible: «Erudimini qui judicatis terram» — comme vous êtes tombés, disons-nous, et non revenus, vous ne voyez que l'intervention de Satan là où nous voyons, nous, et cela en toute raison d'après vos propres règles, LE DOIGT DE DIEU!!

Eh bien pleurez réactionnaires! Le cas l'exige! La situation le justifie! Si vous la méritiez, nous aurions *même* de la sympathie pour vous. Vous comprenez que «la fin de votre règne arrive» et vous êtes troublés jusque dans les ténébreuses profondeurs de votre être; c'est naturel! Ennemis du progrès, le progrès vous frappe et vous chasse! Vous n'avez au fond que ce que vous avez provoqué par vos actes sanguinaires et votre système politique si profondément fourbe et arbitraire!

Ah! si Dieu nous empêche quelquefois de monter, il vous fait bien plus souvent *descendre* plus vite que vous ne l'avez prévu et vous inflige de bien terribles dégringolades! Pourquoi donc voyez-vous toujours l'action de la Providence quand c'est vous qui *montez*, et ne l'admettez-vous jamais quand c'est vous qui *descendez*? N'auriez-vous donc la foi que quand vous êtes prospères, et meurt-elle chez vous quand vous êtes *punis*, c'est-à-dire précisément quand vous en avez le plus de besoin? Dieu vous frapperait donc d'aveuglement! Mais l'idée est si épouvantable que nous n'osons nous y arrêter!

Vous êtes donc *tombés*, et cela dans cette chère Espagne que vous croyiez avoir à jamais fermée au libéralisme et au progrès. Et vous n'avez pas même la consolation de crier aux violences, aux désordres, aux fureurs populaires, car l'ordre a été complet à part deux ou trois insignifiantes exceptions dont vous cherchez à faire un peu de bruit, mais songez donc un peu, s'il vous plaît, à vos fusillades, vos confiscations et vos exils, et surtout à vos *oubliettes*! Aucune histoire n'est plus chargée de crimes et d'abominations que celle de la réaction espagnole.

Depuis ce Philippe V, placé par Louis XIV sur le trône d'Espagne, et qui passait sa vie au lit dans la plus abjecte malpropreté sans autre maladie qu'une incurable paresse, jusqu'à *votre* Isabelle qui même dans les derniers moments, recevant de pressants télégrammes de Madrid, refusait obstinément de se séparer de son favori Marfori qui, au conseil et partout, occupait la place de son mari,—un autre Bourbon bon enfant qui voyait tout cela en pleine quiétude d'esprit, d'âme et de cœur—la cour d'Espagne a été abandonnée aux favoris et aux favorites, toujours gorgés d'or et quelquefois de sang par des *maîtres* incapables d'avoir une idée par eux-mêmes. Depuis Godoi jusqu'à la sœur Patrocinio dernière favorite, et à Marfori le dernier favori, (mais dont les fonctions n'étaient pas exactement les mêmes,) l'histoire de la réaction espagnole est écrite avec du sang. Un seul roi digne de ce nom, en 150 ans, Charles III! Charles IV n'avait ni énergie ni capacité, et Ferdinand VII était encore plus borné, fourbe par dessus le marché, et cruel aussi, mais c'était pour plaire à Dieu.

Quand Napoléon en 1813 fut forcé par

dés qu'il eut repris un peu plus de force, il se hâta, en vrai Bourbon, de manquer à ses serments et de l'abroger. Cette fourberie faillit lui coûter son trône, mais Louis XVIII envoya le duc d'Angoulême mitrailler les espagnols qui durent plier sous la force, et se soumettre au roi parjure.

Isabelle, fille de Ferdinand et reine actuelle d'Espagne, née en 1830 et conséquemment âgée de 38 ans, a été fidèle aux instincts de sa race et faisait fusiller de temps à autre les libéraux auxquels elle doit son trône. On sait qu'après la mort de son père Ferdinand VII, Don Carlos son oncle, (de la Reine) s'était prétendu héritier du trône en vertu de la loi salique, qui n'avait été abolie que par la pragmatique-sanction de Charles IV, son père, et dont il prétendait l'abolition inconstitutionnelle.

Ferdinand VII ayant, par son testament, laissé la couronne à sa fille Isabelle, Don Carlos leva l'étendard de la guerre civile qui dura sept ans, inonda l'Espagne de sang et lui valut une dette énorme. Voilà l'illustration parfaite de la beauté du principe que les nations appartiennent aux individus qui peuvent en disposer comme bon leur semble et comme d'une propriété inhérente aux familles.

Telle est la prétention du droit divin que le plus gros bon sens condamne.

Et chose remarquable, et qui montre la bonne foi de la réaction et de notre Basile local, on tonne aujourd'hui contre la révolution d'Espagne qui vient de chasser une reine infâme; mais quand Don Carlos faisait la guerre civile et se révoltait contre *sa souveraine*,—et Isabelle était sa souveraine puisque d'après le droit divin Ferdinand avait le droit de disposer de sa couronne, sa propriété, et l'avait passée à sa descendance directe, au lieu de la laisser à la ligne collatérale,—la réaction favorisait Don Carlos, et conséquemment la rébellion et la guerre civile.

Rien n'est impie comme la rébellion, suivant la réaction, mais couvrez un pays de sang *dans l'intérêt de la réaction*, alors elle vous canonise.

Or, à la mort de Ferdinand VII, on espérait beaucoup de l'esprit réactionnaire de Don Carlos, un Bourbon selon le cœur de la réaction, et comme les libéraux d'Espagne voulaient à tout prix empêcher son avénement afin que la politique ne fût pas exclusivement *dominée et dirigée* par le confesseur, la réaction soutint Don Carlos. Elle donnait en plein, par là, dans la rébellion, *conséquemment dans l'impiété*; mais pour ceux qui savent que la réaction a fait au moins autant de rébellions qu'elle en a étouffées, il n'y a rien là qui surprenne, la réaction blâmant toujours comme impie chez les autres ce qu'elle fait souvent elle-même au nom de la religion dont elle sait si bien faire sa servante.

Isabelle n'avait que deux ans quand son oncle voulut la détrôner. Sa mère Marie-Christine, était régente, et afin de contre-balancer l'influence de Don Carlos, elle réussit à rattacher les libéraux d'Espagne à la cause de sa fille. Ceux-ci la soutinrent avec zèle et après une lutte acharnée de sept ans Don Carlos dut renoncer à ses prétentions et sortir de l'Espagne.

Dès que la reine fut majeure, elle se jeta naturellement dans la réaction, étant exclusivement guidée et contrôlée dans ses idées et son action politique par son confesseur et depuis lors elle, ne s'entoura plus quand son choix fut libre, que des hommes les plus réactionnaires de l'Espagne. Deux ou trois fois, il lui fallut subir le libéral Espartero, et cela seulement quand la crainte d'une révolution la forçait de nettoyer un peu son entourage, mais du moment que la réaction redevenait assez puissante, la Reine rendait l'administration aux O'Donell, ou aux Narvaez, et les têtes des libéraux tombaient çà et là dans le royaume.

Après la mort de Narvaez, l'année dernière, la Reine avait une magnifique occasion de se concilier la nation Espagnole en appelant autour d'elle quelques hommes à idées libérales qui eussent favorisé l'industrie et la prospérité nationales; mais les Bourbons sont célèbres pour ne jamais rien apprendre, et conseillée par son confesseur, l'organisateur, paraît-il, du projet d'envoyer trente mille hommes au Pape, la Reine appela l'un des plus encroûtés des conservateurs d'Espagne, M. Gonzales Bravo, un avanturier, qui ne fut pas plutôt ministre qu'il organisa un vaste système de compression politique sur toute la surface du royaume. A des tendances absolutistes enragées Gonzales Bravo joignait une grande ignorance des hommes et des choses. C'est une de ces nullités dorées qui causent partout les révolutions par leurs sottises et leurs abus de pouvoir.

Joignez à cela le discrédit moral complet dans lequel la Reine était tombée par la dissolution de ses mœurs,—une reine selon le cœur de la réaction, qui a eu dix amants en titre depuis son mariage et qui quand la révolution montait comme un flot autour d'elle, ces jours derniers même, refusait obstinément de se séparer de l'objet de ses affections—et l'on verra que le Royaume d'Espagne était mûr pour la révolution.

Il l'était tellement, et la nécessité d'un changement était si évidente, que le *Nouveau Monde* lui même n'a pu s'empêcher le 7 du courant, de donner sur les doigts de la réaction espagnole. Il constate que les Bourbons *n'ont rien oublié ni rien appris*, mais néanmoins la révolution est infâme. Les Bourbons *n'ont fait que des fautes*, mais la révolution est toujours infâme. Jamais révolution n'a été plus spontanée, plus universelle, et plus pacifiquement faite, mais la révolution est toujours infâme! La révolution d'Autriche elle-même faite d'une manière *régulière et constitutionnelle* puisque l'Empereur a de son plein gré octroyé ou consenti les réformes au moyen desquelles l'empire absolu d'Autriche est devenu monarchie constitutionnelle, la révolution d'Autriche elle même, toute *pacifique et légale* qu'elle ait été, est infâme.

Voilà les gens qui veulent régenter le monde et faire croire à leur bonne foi et à leurs lumières.

Le *Nouveau Monde* constate qu'en 1814 Ferdinand VII octroya à ses sujets une charte *qu'il n'avait pas l'intention* d'exécuter, et pour lui ce trait de fourberie royale est un titre à la louange; le roi avait tout simplement agi *politiquement*.

On ne peut afficher l'immoralité et le mensonge avec plus de cynisme, ce qui n'empêche pas Basile de se rengorger dans sa vertu.

Mais la réaction a un pieux sujet de consolation dans le malheur qui vient de la frapper dans la personne de sa reine favo

*rose d'or* en guise de certificat de conduite exemplaire. Il fallait bien faire concurrence à la Reine Victoria dont on n'a jamais dit un mot sous ce rapport et qui n'a jamais eu besoin de certificat de personne. Mais l'état universel de l'opinion, en Espagne et hors de l'Espagne, exigeant un certificat de haute origine, on eut recours à la *rose d'or*, peut-être, qui sait, à la demande du confesseur qui pouvait mieux juger que personne du besoin de certificat.

Ce sujet *évangélique* de consolation, c'est que la Reine d'Espagne a fait placer $25,000,000 en pays étranger et a par dessus le marché emporté les diamants de la couronne. La Reine d'Espagne serait donc coupable de vol au premier chef, mais comme c'est une reine, il faudra voir là sans doute, d'après la réaction, l'une de ses vertus. Garibaldi et Mazzini ont passé au pouvoir et sont restés pauvres; quels infâmes! La Reine d'Espagne vole une trentaine de millions, après avoir fait tomber des centaines de têtes: QUELLE ILLUSTRE PERSÉCUTÉE!!

Mais il est un fait que nous devons déférer au *Nouveau-Monde*, cet inflexible pourfendeur des Etats-Unis. L'illustre *persécutée* Isabelle a fait placer quelques millions dans les fonds américains, soit du gouvernement, soit d'entreprises particulières hautement rémunératives, comme le chemin de fer central du New-York, le chemin central de l'Illinois, le grand chemin du Pacifique qui promet d'énormes dividendes.

Or nous avons quelques doute sur la légitimité de ce placement par une réactionnaire chez un peuple où l'on n'a *ni le sentiment de la religion ni celui de l'honnêteté.*

Le *Nouveau-Monde* pourrait peut-être éclairer le petit monde là dessus.

N. B. Nous rappellerons au *Nouveau Monde* que c'est la *Minerve*, l'une des fleurs de la réaction, qui a la première, ici, constaté le vol commis par l'illustre *persécutée*.

ERRATA.—Dans notre article *Menons toujours etc.*. publié dans notre dernier numéro, il s'est glissé plusieurs erreurs typographiques. Au lieu de «le 5me district congressionnel du Massachusetts contient à peu près 3,500 *électeurs etc.*,» lisez: 35,000 électeurs. Au lieu de «Nous avons précisément répondu cette phrase,» lisez: Nous avons précisément répondu à cette phrase.

## La patrie à l'étranger.

Nos compatriotes de Kankakee doivent beaucoup de reconnaissance à la *Minerve*. Après avoir publié, comme nous, leur lettre annonçant la fondation prochaine d'un nouveau journal, la feuille conservatrice fait une réclame directe, un appel chaleureux en faveur du *Protecteur Canadien*. Elle engage nos compatriotes à «concentrer tous leurs moyens vers un même point»....Ce point, c'est l'agrandissement du *Protecteur*. Nous connaissons trop l'esprit libéral qui anime nos compatriotes des Etats-Unis pour croire qu'ils prêteront un moment d'attention à l'appel de la *Minerve*. C'est bien ici le cas de dire: «Dis moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es.» La *Minerve* prodigue des compliments au *Protecteur*, dit que son succès est assuré, qu'il joue un rôle important; c'en est assez pour convaincre nos compatriotes de la valeur de ce journal. Ils voient tout simplement en lui un nouveau soutien du torysme et de la trahison qui les ont forcé à laisser les rivages de leur patrie. Le *Protecteur* est probablement à la veille de mourir accablé sous le mépris de nos amis des Etats-Unis, et la *Minerve* veut tenter un dernier effort pour le tirer de sa dangereuse position.

La *Minerve* pense qu'il n'y a pas de place aux Etats-Unis pour deux journaux canadiens-français. Quelle bêtise!... Pas de place pour deux bons journaux! Mais vous ne savez donc pas que nos compatriotes des Etats Unis, en mettant le pied sur le sol de la grande république, deviennent des hommes et non des instruments dociles du torysme comme ceux qui vous soutiennent ici! Ne savez vous pas que tout homme, aux Etats-Unis, se fait un devoir de lire les journaux, et de se tenir au courant du mouvement politique! Ne savez-vous pas que la liberté est aux Etats-Unis un principe dont tout citoyen reconnaît la valeur et les bienfaits! Ne savez vous pas que chaque citoyen, comme membre de la souveraineté nationale, prodigue une part de cette liberté! Pour prodiguer cette liberté, pour conduire à bon port le vaisseau de l'état, il faut qu'un peuple sache profiter des bienfaits de l'instruction. Eh bien! c'est le cas pour le peuple américain. Anglais, français, allemands, irlandais, canadiens, tout le monde enfin, aux Etats-Unis, s'intéresse à la direction des affaires politiques. Il ne peut y avoir trop de journaux dans un pays où le progrès marche à pas de géants. Plus il y en aura, plus on lira; et plus on lira, plus on apprendra à chérir cette prospérité et cette liberté qui font des Etats-Unis le premier peuple de l'univers.

La *Minerve*, en disant qu'il n'y a pas de place aux Etats-Unis pour plus d'un journal canadien, insulte tout bonnement les canadiens-français. Mais c'est chose habituelle chez les journaux de sa trempe. Sans s'en appercevoir, elle insinue que les cinq cents mille canadiens-français réfugiés aux Etats-Unis ne sont pas assez intelligents, ni assez animés de l'esprit de progrès pour soutenir deux bonnes feuilles dévouées à leurs intérêts. C'est un peu fort! Mais nous commençons à comprendre ce que la *Minerve* entend par *un bon journal canadien*, comme elle le dit. C'est tout simplement un soutien du torysme, un journal ridicule comme le *Protecteur*. Dans ce cas, elle a parfaitement raison. Il n'y a pas place, aux Etats-Unis, pour des journaux vendus au parti conservateur. Le seul qu'il y ait est de trop. Nos compatriotes des Etats-Unis connaissent trop bien les maux infligés à notre pays par le régime tory, pour soutenir un seul journal dévoué à ses intérêts. Ils vont laisser mourir le *Protecteur*: ce qui sans doute fera pleurer cette pauvre *Minerve*. Mais nos compatriotes n'en seront pas moins satisfaits.

Nous souhaitons à nos compatriotes de Kankakee tout le succès que méritent leurs nobles efforts. Nous espérons avant peu voir leur entreprise conduite à bonne fin. Surtout, nous leur conseillons d'apporter à la fondation de leur organe cette énergie et cet esprit d'indépendance et de patriotisme qui donneront un soufflet aux journaux qui, comme la *Minerve*, les insultent à tout propos, et viennent ensuite réclamer leur aide pour des feuilles hypocrites com-

## La Convention

Nous regrettons de ne pouvoir donner la suite de notre compte-rendu des séances de la convention de Springfield. Nous le ferons dans notre prochain numéro.

## Les Canadiens-Français des Etats-Unis.

On sait que, depuis quelques années, nos compatriotes des Etats-Unis s'assemblent, chaque année, en convention, dans le but de resserrer les liens de fraternité et d'union entr'eux. Ce système des conventions, ils l'ont connu à l'ombre du drapeau étoilé. C'est là, au contact des idées républicaines et démocratiques, que nos compatriotes ont su apprécier les bienfaits inhérents à la forme de gouvernement de nos voisins.

Aussitôt que les canadiens-français firent connaître, dans la première convention, leurs idées et leurs sentiments, on s'apperçut que les principes vils et méprisables de la clique conservatrice du Bas-Canada étaient répudiés. C'était tout naturel. Vivant sous une constitution démocratique, mettant eux-mêmes la main à la roue du progrès, ne connaissant d'autre maître que la volonté de la majorité, de la masse du peuple, partageant les bienfaits d'une prospérité étonnante, nos compatriotes devaient naturellement devenir des hommes dignes de leur patrie d'adoption. Cela n'a pas manqué. Ils proposèrent, dans leur première réunion, des résolutions condamnant la confédération et demandant l'annexion du Canada à la grande république. Depuis ce temps, nos compatriotes n'ont pas manqué une seule fois de professer les mêmes principes.

Des idées aussi libérales devaient naturellement attirer sur les canadiens-français des Etats-Unis le mépris et la haine des journaux conservateurs de ce pays. C'est ce qui arriva. De suite, les diverses feuilles vendues au régime Cartier, la *Minerve* entr'autres, commencèrent à insulter les chefs canadiens-français. A lire ces journaux, on aurait cru que nos compatriotes américains n'étaient qu'une poignée de repris de justice et de vagabonds chassés de leur pays.

A l'occasion de la convention de Springfield, on s'attendait au même concert d'injures de la part des journaux conservateurs. Il y a eu, cependant, un changement notable. La *Minerve* et le *Nouveau-Monde*, qui le croirait, font des compliments à nos compatriotes exilés! Le conservatisme bas-canadien espère planter sa tente aux Etats-Unis; c'est pour cela sans doute qu'il encourage nos compatriotes à soutenir le *Protecteur-Canadien*. Ne pouvant prodiguer l'insulte et, en même temps, demander de l'aide pour une feuille soudoyée par eux, les conservateurs emploient la basse flatterie et l'hypocrisie pour tenter nos compatriotes. Mais il n'est pas nécessaire de démasquer complètement, aujourd'hui, ces intrigues. Nos amis des Etats Unis connaissent trop bien la *Minerve*, le *Nouveau-Monde*, et les autres feuilles conservatrices, pour ne pas s'appercevoir du tour qu'on veut leur jouer.

Quand au *Protecteur Canadien*, nous devons de suite donner le démenti le plus formel aux journaux conservateurs, qui le représentent comme l'organe officiel des canadiens français des Etats-Unis. Nous tenons nos renseignements d'un délégué à la convention, qui nous dit que le *Protecteur* étant le seul journal canadien-français publié aux Etats Unis, on l'a accepté comme *un organe* des canadiens-français, et non pas comme *l'organe officiel*. Nos amis ne voulant pas froisser quelques personnes présentes qui auraient pu avoir des sympathies pour le *Protecteur*, n'ont pas voulu le répudier tout-à-fait. En cela, ils ont eu raison; car ils n'ont pas fomenté parmi eux de discorde, ni de divisions,—quelques légères qu'elles fussent,—et ils ont laissé au mépris public l'œuvre qu'il ne tardera pas à accomplir.

La *Minerve* d'hier parle de la «réaction dont on commence à saisir les premières manifestations.» Nous ne savons de quelle réaction il s'agit. Tout ce dont nous pouvons assurer nos lecteurs, c'est qu'il n'est nullement question, aux Etats Unis, de la réaction à laquelle appartient la *Minerve*. Mais les chefs canadiens-français sont, à une ou deux exceptions, en faveur du parti républicain, et la grande majorité de nos compatriotes votera comme eux pour le parti du progrès et contre le torysme américain digne compagnon du torysme canadien. Lorsque l'on sait que, dans les élections précédentes, bon nombre de canadiens-français votaient avec le parti démocrate, ce changement subit est certainement une «réaction dont on commence à saisir les premières manifestations.» Si c'est la réaction que mentionne le *Minerve*, nous partageons son opinion.

Nous craignons fort, cependant, que la réaction dont parle l'organe conservateur, soit celle à laquelle il appartient lui-même. Dans ce cas, pas de danger! Le libéralisme aux Etats-Unis est si fort qu'il écrase le torysme lorsqu'il se montre la tête aussi audacieusement que voudraient le faire croire la *Minerve* et le *Nouveau-Monde*. Le conservatisme américain est obligé de s'appeler *démocratie* pour subsister chez nos voisins.

Tout ce que peuvent dire et répéter la *Minerve*, le *Nouveau Monde*, et leur digne pendant le *Protecteur Canadien* ne peut induire en erreur les canadiens-français du Canada et des Etats Unis. On sait que nos compatriotes exilés sont animés de l'esprit du progrès et du libéralisme: cela suffit pour prouver qu'ils ne sont pas des admirateurs du régime conservateur qui est la seule cause de leur exil.

Le Dr. J. N. Cadieux, d'Utica, N. Y., voyage, depuis quelques temps, sur les frontières du nord et de l'est des Etats-Unis. Il poursuit une campagne électorale en faveur du parti républicain. Il parle dans les deux langues.

Nous voyons avec plaisir que les efforts de nos amis des Etats-Unis pour diriger droitement nos compatriotes ne seront pas infructueux. La grande ma-

## Concert.

Nous avons toute raison de croire que le grand concert pour venir en aide aux colons de la Rivière-Rouge, aura un grand succès. Le comité d'organisation fait les plus grands efforts pour mener l'affaire à bonne fin. Le concert aura lieu, le 21 du courant, à la salle St. Patrice.

Le programme sera un des plus complets et des plus variés que l'on ait encore vu. Les orphéonistes et l'orchestre des commis se sont chargés d'une partie. C'est assez dire qu'il sera intéressant pour les amateurs et pour le public.

Nous espérons que, de son côté, la population de Montréal saura répondre à l'appel qui lui est faite. Ce sont des frères qui aujourd'hui réclament nos secours. Les colons de la Rivière-Rouge étant canadiens comme nous, il ne faut pas les oublier. Nous devons travailler autant que possible à soulager leur misère. C'est un devoir que nous impose l'esprit de charité et d'humanité; c'est un devoir auquel tout cœur noble et généreux ne peut rester indifférent.

Son Honneur le Maire et les membres du comité d'organisation ont souscrit chacun vingt cinq billets d'admission.

Les messieurs dont les noms suivent ont consenti à faire partie du comité d'organisation:

MM. Ed. Carter, M. P. P., président, M. P. Ryan, M. P. Narcisse Valois, Victor Hudon, Omer Allard, L. Beaudry, John Dougall, du *Witness*, John Lovel, du *Daily News*, B. Bernard, Ed. Barcelo, J. A. Plinguet, de *l'Ordre*, L. N. Duvernay, L. D. Duvernay, de la *Minerve*, Peter Henry, Joseph Kirkup, John Fraser, John Lowe, de la *Gazette*, J. N. Bienvenu, du *Pays*, J. J. Curran, Patrick Brennan, Neil Shannon, E. J. Stewart, du *Herald*, J. E. Clerk, du *True Witness*, Joseph Royal, du *Nouveau Monde*, Léon Hurteau, R. Trudeau, Urgel Perrault, Z. Chapleau, D. Lepage, C. Desmarais, M. Provencher.

On lit dans le *Chronicle* de Québec, parmi les dépêches télégraphiques:

«*Une forte pression est exercée sur la «Lanterne», journal satirique français, afin de l'étouffer le plus tôt possible. La lanterne est trop vive pour plaire à certaines autorités ecclésiastiques qui désirent la voir supprimer. Quelques douze cents exemplaires de la «Lanterne» circulent chaque semaine parmi les Canadiens Français.*»

L'*Evènement*, de son côté, reproduit la dépêche suivante:

«Les autorités ecclésiastiques demandent la suppression de la *Lanterne*.»

## Nomination.

Bureau du Secrétaire d'Etat du Canada.

Ottawa, 3 octobre 1868.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire la nomination suivante, savoir:

L'honorable Charles Fisher de Fredericton, dans la Province du Nouveau-Brunswick, Juge de la Cour Suprême du Nouveau Brunswick, en remplacement de l'Honorable Allen Wilmot, qui a résigné.

## Dernières dépêches télégraphiques.

Pointe-aux-pères, 14—Temps clair et frais; léger vent de l'Ouest.

Paris, 13.—On a reçu d'Espagne les nouvelles suivantes:—Le général Prim a écrit à l'Empereur Napoléon pour lui dire que la Junte provisoire désire des relations étroites avec la France. On préfère un chef qui sera acceptable à la France et à l'Europe. Les provinces de Barcelone et de Valencia étant fortement protectionnistes, hésitent à reconnaître la Junte.

Madrid, 13.—La Junte a saisi les biens des jésuites, et aboli leur ordre. Elle a lancé une autre proclamation ordonnant l'extinction de toutes les corporations religieuse. Les taxes de l'intérieur sur les produits domestiques et étrangers ont été abolies.

—Nous avons assisté mardi à la seconde représentation des ménestrels de C. Burgess. Il y avait salle comble. Comme d'habitude, les acteurs ont joué et chanté avec un entrain et une verve soutenus jusqu'à la fin de la représentation. Ils ont donné leur dernière soirée hier.

☞ Impressions de toute sorte exécutées à l'établissement du PAYS. On se charge des traductions.

Cultivateurs, ayez soin de vous procurer le Pain Killer de Perry Davis. Le choléra, la Dysenterie ou la Diarrhée peuvent vous rendre incapable de travailler. Ayez-le toujours sous la main

AVIS SPECIAL.

SIROP COMPOSE DE JAMES I. FELLOWS

ST. JEAN, N.-B.

HYPOCONDRIE.

De toutes les maladies nerveuses, c'en est une des plus difficiles à traiter. Les meilleurs raisonnements sur les maladies nerveuses des hypocondres et des alliénés produisent rarement de bons effets. L'esprit ne peut dominer quand le système nerveux est faible. En beaucoup de cas l'essai d'égayer le malade ou l'appel le plus modéré à la raison semble être injurieux au malade, en excitant l'irritation de son esprit; il croit alors, que ceux qui veulent lui offrir des consolations, ou ne comprennent pas ses plaintes, ou n'y ajoutent pas foi. Alors il n'est plus nécessaire de chercher à recourir plus longtemps à un pareil traitement. Les facultés sentimentales et raisonnables de ces sortes de patients sont actuellement traitées avec beaucoup de succès par le

SIROP COMPOSÉ DE FELLOWS,

vû son action directe et puissante sur le système nerveux.

Vendu par tous les Apothicaires. Prix $1.50 la bouteille ou 6 pour $7 00.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste, St. Jean, N.-B.

FRANCIS CUNDILL & Cie, Agents en Gros,

31, Rue Lemoine, Montréal.

BOTTINES et SOULIERS pour enfants, 25 cts, 50 cts; pour Femmes, 40 cts; pour Hommes, 80 cts., $1.75 et au-dessus, chez E. ANGERS, en arrière du Bureau de Poste, 341 Rue Notre-Dame, coin de la Rue St. François-Xavier.

## NAISSANCES.

A Vaudreuil, le 11 courant, la Dame du Dr A. Valois, une fille.

## DECES.

—Le 18 ultimo, à Bay-City, Michigan, à l'âge de 57 ans, Magloire Guindon, respectable citoyen, ci-devant de Saint-Eustache, P. Q. Il a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante malgré les soins empressés d'un habile médecin, le Dr. C. A. Fortier, du même lieu.

En 1837 et 38, il était un de ceux qui ont combattu, et un de ceux qui ont été faits prisonniers pour leur patrie.

Pour déplorer sa perte, il laisse une épouse inconsolable, plusieurs enfants et un grand nombre d'amis.

—En cette ville, le 12 courant, à 7 heures du matin, Henri Gauthier, Ecr. à l'âge de 42 ans.

Outre sept enfants en bas âge et son épouse malade, il laisse un nombreux cercle d'amis pour déplorer sa mort.

Les funérailles ont lieu ce matin à 8 heures. Le convoi funèbre partira de sa résidence, No. 499, rue Ste. Catherine, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au lieu de la sépulture. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## COMMERCE.

MARCHE EN GROS.

14 oct.

Fleur par qrt de 196 lbs:—extra super nominale, 0.00 à 0.00; extra 6.40 à 6.70; de goût, 5.70 à 5.80; superfine, blé du Canada, nominale, 5.25 à 5.30; forte do, 5.35 à 5.45; superfine blé de l'Ouest, nominal, 5.25 à 5.30; superfine, marques de la cité, nominal, 5.30 à 0.00; superfine No. 2, 4.90 à 5.00; fine, 0.00 à 0.00; moyenne, 3.90 à 4.10; Recoupes, 0.00 à 0.00; fleur en sac, 2.50 à 2.65 par 100 livres.

Farine d'Avoine, par qrt de 200 lbs—tranquille marque du B. C. de 6.30 à 6.50.

Blé par mt de 60 lbs—Blé du printemps du Haut-Canada 1.18 à 1.20.

Avoine par 32 lbs—Nominale, de 47. à 49.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—De 86c à 00.

Orge par 48 lbs—Rare et demandée; bonne orge du Bas-Canada nominale, de 1.22 et 1.25.

Pois par 60 lbs—De 1.06 à 1.07c.

Alcalis, par 100 lbs—Marché tranquille; Potasse, 1res, 5.65 à 5.75; secondes, 5.35 à 5.10; Troisièmes 4.50 à 0.55 Perlasse, premières, de 5.50; secondes, 4.75 à 0.00.

Lard, par qrt de 200 lbs—Ferme Mess, 24.25 à 24.50. Mess mince 0.00 à 23.00. Prime mess, à 17.00. Prime, 17.50.

Viandes abattues par 100 lbs—On demande de 5.75 à 6.00, pour ordinaire en bons lots; les lots très choisis vendus à plus haut prix.

Saindoux—Ferme de 16½ et 17c.

Beurre par lbs—Pour qualité ordinaire de choix, 24c.

Fromage par lb—De 10 à 10½c selon la qualité.

## Prix courants en Détail du Marché Bonsecours.

Montréal, 12 octobre 1868.

| | | s. | d. | | s. | d. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Fleur de Blé | par quintal | 15 | 0 | @ | 15 | 6 |
| Fleur de Sarazin | do | 14 | 0 | @ | 15 | 0 |
| Farine d'avoine | do | 14 | 0 | @ | 14 | 6 |
| Farine de Blé d'Inde | do | 10 | 0 | @ | 10 | 6 |
| Pois | par minot | 5 | 3 | @ | 5 | 6 |
| Orge 50 lbs | | 5 | 6 | @ | 5 | 9 |
| Avoine 40 lbs | | 2 | 6 | @ | 2 | 9 |
| Sarasin | minot | 3 | 9 | @ | 4 | 0 |
| Lin (Graine de) | do | 7 | 6 | @ | 8 | 0 |
| Mil (Graine de) | do | 7 | 6 | @ | 8 | 0 |
| Blé-d'Inde | do | 5 | 0 | @ | 7 | 0 |
| Patates | par poche | 2 | 6 | @ | 3 | 0 |
| Fèves | par minot | 8 | [illegible] | @ | 9 | 0 |
| Oignons | par Tresse | 0 | 3 | @ | [illegible] | 6 |
| Œufs frais | par douzaine | 0 | 1[illegible] | @ | 1 | 0 |
| Beurre frais | par lbs. | 1 | 3 | @ | 1 | 6 |
| Beurre salé | do | 0 | 10 | @ | 1 | 1 |
| Sucre d'érable | do | 0 | 4½ | @ | 0 | 5 |
| Miel | do | 0 | 6¼ | @ | 0 | 7 |
| Lard, frais | par 100 lbs. | 50 | 0 | @ | 52 | 6 |
| Bœuf | par 100 lbs. | 25 | 0 | @ | 35 | 0 |
| Lièvres | par couple | 0 | 0 | @ | 0 | 0 |
| Dinde (Vieux) | do | 8 | 0 | @ | 10 | 0 |
| Dinde (Jeune) | do | 5 | 0 | @ | 7 | 0 |
| Oies | do | 4 | 0 | @ | 6 | 0 |
| Canards | do | 2 | 6 | @ | 3 | 6 |
| Poules | do | 2 | 6 | @ | 3 | 0 |
| Poulets | do | 1 | 6 | @ | 2 | 6 |
| Canards sauvages | do | 3 | 0 | @ | 4 | 0 |
| Pigeons | do | 0 | 18 | @ | 1 | 0 |
| Perdrix | do | 2 | 0 | @ | 3 | 0 |
| Tourtes, | par douzaine | 4 | 0 | @ | 5 | 0 |
| Pommes | par quarts | 15 | 6 | @ | 25 | 0 |
| Charbon de bois | | 2 | 3 | @ | 00 | 0 |

New-York, 14 oct, 10 hs. a. m.

Or, 138¼ Change, 9¼.

Greenbacks achetés à 28¼ et 28¾ d'escompte, vendus à 27¾.

Argent acheté à 3¼ d'escompte et vendu à 3. 5-20, vendus à 109 et 113.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 12 oct.

Blé—No. 1 de 1.47½ à 0.00, No 2 1.37 à 0.00 reçu 158,000 mts.

Fleur.—7.00 à 7.25.

Lard—Mess, 29.50 à 00 00.

Chicago, 12 octobre.

Blé—No. 2, de 1 36 à 1.36½; reçu 101,600 mts.

Blé-d'Inde—De 0.98 à 0.00, reçu 66,000 mts.

Lard—De 29.25 à 00.00.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

13 oct.

Coton—Ferme, à 26½c pour midling uplands.

Farine—Plus aisé, reçu 15,000 qrts, ventes 7,900 qrts, 6.70 à 7.10 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 7.40 à 8 05 pour commune à choisie extra de l'Etat, 7 15 à 8.40 pour commune à choisie extra de l'Ouest, 7.85 à 10.00 pour commune choisie de R H O.

Farine de seigle—Tranquille, ventes de 6.00 à 8.40

Blé—Plus aisé, reçu 179,000 mts, ventes 68,000 minots, 1.60 à 1.64 pour No 2 du printemps, 1.77½ pour No 1 du printemps mêlé, 1.79½ pour ambre de Freenbay, 2.57 pour blanc de Californie, 2.40 à 2 60 pour blanc de Michigan.

Seigle—En baisse, reçu 5,900 minots, ventes 7,500 mts, de l'Ouest à 1.60.

Blé-d'inde—Lourd, reçu 127,000 mts, ventes 17,000 mts, de 1.17 à 1.19 pour endommagé, 1.16 à 1.19½ pour sain mêlé de l'Ouest, 1.19 pour choisie do, 1.17 pour vieux do en magasin, 1.16 à 1.18 pour nouveau do en magasin.

Orge—Rare, reçu 19,000 mts.

Avoine—En baisse, reçu 113,000 minots ventes 85,000 minots, 73½ à 75c pour nouvelle mêlé de l'Ouest.

Lard—Plus ferme, de 28.75 à 29.00 pour nouveau mess 28.50 à 28.75 pour vieux do.

Bœuf—Lourd.

Saindoux—Tranquille, de 17¾ à 19¼c.

## Ventes par le Shérif pour le mois de Novembre.

C Têtu vs J M Legendre, une terre avec maison, Gentilly, vente à Gentilly, le 3 à 11 hs.

Compagnie de Prêt du Haut-Canada vs P Hébert, 3 lots de terre avec maison, townships d'Halifax Nord, vente à Inverness, le 5 à 11 heures.

Ls Richard vs M Beauchêne, une terre, township de Somerset, vente à Inverness le 5 à 10 hs.

D. Masson vs P. Labelle, une terre avec maison St. Placide le 5 à 11 hs.

O Fréchette vs Ed Courtois, une terre, St. Barthélemi, vente à St. Barthélemi le 6 à midi.

Js Cook vs Js Goodwin, un terrain, Cookshire, vente à Sherbrooke le 6 à 10 hs.

J Fisk vs J Harris, un terrain avec maison en briques à la Bourgogne, vente à Mon[illegible]

L. Lafontaine vs G Tiffe, une terre avec maison, St. Michel Archange, vente au même endroit le 12 à 11 hs.

Compagnie de Fret du Haut-Canada vs Thos Edmond, un terrain avec maison entre la rue St. Laurent et St-Charles Borromée, vente à Montréal le 12 à 10 hs.

## Situation demandée.

Une personne âgée et très respectable désire obtenir une situation comme ménagère. Ses conditions seraient libérales.

S'adresser au No. 10, rue Ste. Marguerite, ou au Rev. Mr. Arraud, au séminaire.

15 Oct. ai—113

## POCHES.

**15,000 Poches pour grain à vendre**

A bon marché pour de l'argent comptant.

JOHN RHYNAS,
11, Rue Ste. Hélène.

15 oct. fi—113

## BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'Assurance Mutuelle contre le feu DE LA CITE DE MONTREAL.

Les Membres de cette Compagnie sont notifiés qu'une répartition de TROIS ET DEMI par cent a été déclarée sur leurs BILLETS DE PRIME consentis à la dite Compagnie, pour l'année finissant le 1er octobre 1868, et que la dite répartition est maintenant due et payable au Bureau de la dite Compagnie, No. 2, Rue St. Sacrement, Montréal.

Par ordre du Bureau,
ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 15 octobre 1868 113

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.

## COUR SUPERIEURE, MONTREAL

MERCREDI, le VINGT-TROISIÈME jour de SEPTEMBRE, mil huit cent soixante-huit.

Présent : — L'Honorable M. le Juge Berthelot.

[No. 1891.]

La Société Permanente de Consruction du District de Montréal, corps politique et dûment incorporé au desir de la loi et des Statuts en force en cette Province, faisant affaire et ayant son bureau d'affaires à Montréal, dans le District de Montréal,

*Demanderesse,*

*vs.*

EDOUARD LEGAULT dit DELAURIER, journalier, du village St. Jean-Baptiste, paroisse de Montréal, dans le District de Montréal,

*Défendeur.*

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de D. D. BONDY, écuier, Avocat de la Demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de S. C. NOLIN, un des Huissiers de la dite Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en la Province de Québec, en Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé *Le Pays*, et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié au même lieu appelé *The Montreal Gazette*, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par la Cour.)
HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

15 oct. fi—113

*COMPAGNIE*

## d'Assurance des Citoyens.

CAPITAL ................$1,000,000

EDWIN ATWATER, Président.

*Directeurs* ;—HUGH ALLAN, C. J. BRYDGES, HENRY LYMAN, GEORGE STEPHEN, N. A. CORSE, ADOLPHE ROY.

Le Département du Feu de cette Compagnie sera continué au Bureau No. 19, Place-d'Armes. On assure aux taux les plus bas les meubles et immeubles qui se trouvent dans les limites de l'approvisionnement d'eau de l'Aqueduc.

GEORGE B. MUIR,
*Gérant.*

15 oct. 1868. am—113

## Huile de Charbon !
## Huile de Charbon ! !

Les meilleures marques d'Huile de Charbon à vendre en quantité au choix des acheteurs, aux plus bas prix. Jaugée et inspectée de Montréal.

ROBERT B. MURRAY,
36 Rue Lemoine.

8 octobre 1868 am—109

**☞Guerison de la fièvre et du frisson !** Le Dr E. Simms, ci-devant du Collège médical de Philadelphie, écrit à un ami de New-York, que les *pilules sucrées de Bristol* font des merveilles dans cette place, dans les cas de fièvre et de frisson, et de fièvre remittente billieuse. L'extrait suivant est de ses remarques : " Je ne suis pas comme vous le savez, beaucoup en faveur des pilules annoncées. Plusieurs d'entr'elles ne sont pas bonnes ; quelques unes dangereuses. Mais les *pilules sucrées de Bristol* sont une exception. On ne peut désirer de meilleur cathartique de famille. Et ce n'est pas tout ; les propriétés, anti-bilieuses des pilules leur donnent positivement une grande valeur médicale, pour fièvre billieuses, remittentes et intermittentes, si communes en cette partie du pays. Je les ai trouvées excessivement efficace dans la fièvre et le frisson. Elles sont toniques aussi bien qu'apératif et peuvent être administrées, avec beaucoup d'efficacité, dans les cas où les purgatifs drastiques seraient dangereux. " On doit se servir sans crainte de la *Salsepareille de Bristol* en même temps que des pilules.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, Dr. Picault et Fils.

10 octobre 1868. as—111

**☞LA santé c'est la force.—Prévenir** une maladie ou en triompher, c'est l'un des plus nobles buts auxquels peut tendre l'homme, et il est aussi vrai de dire que les Pastilles Pulmonaires de Bryan guérissent aussi infailliblement les rhumes degorge la et du cerveau les irritations de la gorge et les maladies des poumons, que la peste et la guerre déciment le genre humain. Un mauvais rhume négligé engendre tôt ou tard la consomption, et faute de soins l'homme le plus fort y succombe. Le remède à la fois le plus prompt et le plus sûr pour ces maladies sont les " Pastilles Pulmonaires de Bryan " qui ont fait leurs preuves depuis vingt ans, et qui n'ont jamais failli de guérir. Elles seront d'un grand secours pour les orateurs et les chanteurs. A vendre dans tous les marchands de médecine à 25 cts la boîte.

Vendus à Montréal par Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, Lyman, Clare et Cie., Kerry, Bros et Co , et tout les autres droguistes en général.

## CORPORATION DE MONTREAL

### Statue de Sa Majesté la Reine Victoria.

Montréal, 12 Octobre 1868.

A SON HONNEUR LE MAIRE DE MONTRÉAL :

Nous soussignés vous prions respectueusement de convoquer une assemblée publique des citoyens dans le but de prendre en considération la proposition d'ériger, dans un endroit convenable de cette ville, une STATUE A SA MAJESTÉ LA REINE.

Un modèle de cette statue a été placée au Palais de Cristal soumis à l'approbation de l'assemblée.

WILLIAM MOLSON,
ALEX. URQUHART,
THOMAS RIMMER,
D. LORN MACDOUGALL,
EDW. ALEX. PRENTICE,
PETER REDPATH,
JOHN LEEMING,
W. B. LAMBE,
JOHN WM. HOPKINS,
FREDERIC KAY,
E. S. FREER,
GEORGE FROTHINGHAM,
WILLIAM MURRAY.

EN CONFORMITÉ AVEC L'AVIS PRÉCÉDENT, je convoque par les présentes les citoyens à une ASSEMBLÉE PUBLIQUE qui aura lieu au PALAIS DE CRISTAL, rue Ste. Catherine, JEUDI, le 15 courant, à TROIS heures P. M.

WILLIAM WORKMAN,
Maire.

15 oct. jd—113

## INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS

### SÉANCE PUBLIQUE.

VENDREDI, le 16 courant, aura lieu, à la SALLE DE L'UNION ST JOSEPH, à 7½ heures P. M., la réouverture des séances publiques de cet Institut pour la saison qui commence.

Le Révérend Messire MARTINEAU, Prêtre du Séminaire, a bien voulu consentir à inaugurer nos séances par une lecture sur les AVANTAGES DE LA SOCIÉTÉ.

Vu le but essentiellement utile et national de cet Institut, on espère qu'il y aura foule.

Des sièges seront réservés pour les Dames.

Par ordre,
OSWALD COURSOLLES,
Secrétaire-Archiviste.

10 octobre 1868 jd—111

## A VENDRE

FARINE DE BLÉ
FARINE D'AVOINE
FARINE DE BLÉ-D'INDE
ORGE MONDÉ
SUCRE D'ÉRABLE
LARD
BEURRE
SEL FIN ET GROS
CHARBON AMÉRICAIN ET DES PORTS D'EN-BAS.

ARCHER, LABELLE & CIE
10, rue du Port,
Montréal.

8 octobre 1868 am—109

459

**☞Merveilleux.**—Toronto, C. W. 8 juillet 1864.—Messieurs : Je vous envoie un certificat pour le bien que j'ai éprouvé par l'usage de la **Salsepareille de Bristol**. J'ai grandement souffert depuis plusieurs années de rhumatismes aigus ; je ne marchais qu'avec les plus grandes difficultés à cause des douleurs que j'éprouvais dans les genoux. Je subis le traitement des principaux médecins de la ville, mais sans succès. Mes amis me conseillèrent d'essayer la **Salsepareille de Bristol**. Après avoir bu la première bouteille, j'étais déjà presque guéri ; et aujourd'hui, après ma troisième bouteille, je suis un homme nouveau. Si cela vous plait, je désirerais que vous donnassiez publicité à ce certificat, afin de faire aux affligés le grand bienfait que je dois à votre inappréciable remède.

Je suis, Messieurs,
Votre dévoué,
EDWARD SCOTT.

MM. R A. Wood & Frère, Pharmaciens, 230, rue Yonge, chez qui la **Salsepareille** fut achetée, peuvent certifier la vérité de ce que je vous écris.

A vendre par tous les Pharmaciens.

Agents à Montréal ; Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

10 Octobre as—111.

525

**Un parfum Aristocratique.**—Bulwer Lytonn, le grand romancier anglais, dit qu'on connait un monsieur par le parfum dont il fait usage. Le parfum grossier accuse l'homme grossier. Il y a de la délicatesse, de la fraicheur dans l'arome de l'eau Floride de Murray et Lanman, qui est délicieuse pour les personnes de goût. Aussi, il est aussi acceptable au vrai gentilhomme qu'à la dame de sentiments délicats. Bien plus, chaque homme sait ou doit savoir que quand elle est mêlée suffisamment avec l'eau pure elle a un effet étonnant, et c'est la meilleure eau dont on puisse se servir après s'être rasé. Son parfum rafraichissant est un contraste exquis avec les extraits français.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

10 octobre as—111

**☞LE Grand remède anglais.** Célèbres Pilules de Sir James Clark, pour les femmes.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe qu'elle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

Elles conviennent plus particulièrement aux femmes mariées. Elles régularisent en peu de temps la menstruation.

**AVIS.**

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleurs blanches, et toutes les maladies occasionnées par un système en mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco*, sur réception d'une piastre ou 6 timbres de postes

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada:
JOB MOSES,
Rochester N. Y

A vendre chez tous les pharma en de Mon...

## AVIS

NOUS, Soussignés, avons l'intention de demander à la Corporation de la Cité de Montréal permission d'ériger un engin à vapeur dans la bâtisse No. 135, rue du Moulin (*Mill Street.*)

TATE ET CIE.

Montréal, 9 octobre 1868 ci—112

## COURT et MACINTOSH, COMPTABLES.

## JAMES COURT,

SYNDIC OFFICIEL et Commissaire autorisé à recevoir des Affidavits pour Contrats, Ontario.

NORTH BRITISH CHAMBERS,
11, Rue de l'Hôpital.

13 oct. ci—113

## AVIS.

Notre nouvel établissement, en voie de construction pour nous par MM. LEWIS KAY et Cie. (coins des rues Notre-Dame et Ste. Hélène, près de la rue McGill, place de la l'ancienne Eglise des Récollets,) étant maintenant presqu'au complet, nous avons commencé HIER, LUNDI, à vendre tout notre fonds au comptant en gros, afin de transporter à notre nouvelle maison de commerce aussi peu que possible de notre fonds de magasin actuel

JAMES MORISON et Cie.

Montréal 13 oct, 1 18. fi—112.

## CORPORATION de MONTREAL

## PROCLAMATION!

### $500 DE RECOMPENSE.

ATTENDU qu'il y a lieu de croire que plusieurs des incendies qui ont eu lieu dernièrement dans cette cité, sont le fait d'incendiaires, et attendu qu'il y a raison de craindre que les personnes qui se sont livrées à ces actes d'incendiat, ne mettent le feu à d'autres bâtisses dans la cité :

Je, soussigné, Maire de la Cité de Montréal, offre par les présentes une RÉCOMPENSE DE CINQ CENTS PIASTRES à toute personne, (n'étant pas le principal fauteur) qui donnera toute information qui pourra mener à l'appréhension et conviction de ceux qui se sont rendus coupables des dits actes d'incendiaires, ou de toute personne qui pourrait par la suite mettre volontairement et malicieusement le feu à aucune bâtisse dans cette cité, ou en occasionner l'incendie.

WILLIAM WORKMAN,
Maire.

Bureau du Maire, Hôtel-de-Ville, Montréal, 10 oct. 1868. bs—112

## CORPORATION DE MONTREAL.

### Paiement des Taxes en Argent.

Les personnes qui règleront leur COTISATION ORDINAIRE et les TAXES PERSONNELLES pour l'année 1868, le ou avant le 31 OCTOBRE courant, pourront solder EN ARGENT DUR et au pair, le quart des sommes qu'elles peuvent devoir ; et toutes sommes qui resteront dues après cette date seront exigibles en ARGENT LÉGAL AVEC INTÉRÊT.

Les personnes qui n'auraient pas encore reçu leurs comptes de taxes, pourront se les procurer en s'adressant au soussigné.

Par ordre,
JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 12 oct 1868. jd—112

**ANTIDOTE CONTRE LE TABAC.**

Ce grand remède *fait disparaitre invariablement tout désir pour le tabac*, et est *entièrement végétal*. Il purifie le sang, fortifie le système, et possède beaucoup de puissance nutritive. Il rafraichit le sang et établit les bases d'une santé robuste. *Fumeurs et Chiqueurs depuis soixante ans, guéris radicalement.* Prix, Cinquante Cents la Boite. Un pamphlet traitant des effets injurieux du tabac, et contenant des témoignages et références, etc., ENVOYÉ GRATUITEMENT.

Agents demandés. Adressez Dr. T. R. ABBOTT, Jersey City, New Jersey, Etats-Unis.

CERTIFICAT D'UN ECCLÉSIASTIQUE.—UNE BOITE DE L'ANTIDOTE a guéri mon frère et moi. IL NE FAILLIT JAMAIS.—Rev. I. W. SHOEMAKER, Kelley's Station, Pa.

SANTÉ ET VIGUEUR REGAGNÉES.—*J'ai augmenté de onze livres de chair*, et je me suis remis en *bonne santé*, en usant l'ANTIDOTE.—S. D. BOWLES, Prospect Hill, Mo.

DE LA TRÉSORERIE DES ETATS-UNIS.—*Bureau du Secrétaire*—Qu'il vous plaise d'envoyer un approvisionnement de L'ANTIDOTE. Le dernier reçu a *accompli sûrement son ouvrage.* O. T. EDGAR.

[*Marque de trafic* × *assurée contre la contrefaçon.*]

## La Lanterne Canadienne.

## PAR A. BUIES.

Journal humoristique, hebdomadaire, l'organe des gens d'esprit, l'ennemi instinctif des sottises, des ridicules, des vices, et des défauts des hommes.

La jeunesse est spécialement invitée à y collaborer Que ceux qui ont de la verve et du style s'offrent ; ils seront les bienvenus. Pour commencer, chaque page de la *Lanterne* qu'ils rempliront leur sera comptée 50 cents.

Les abonnements ne se prennent pas pour plus de trois mois, payables d'avance.

**Pour trois mois - - - - 50 cts.**
**Pour deux mois - - - - 40 "**
**Pour un mois - - - - - 20 "**

Chaque numéro séparé se vend 5 cents.

La *Lanterne* a un dépôt chez tous les marchands de journaux de Montréal On la trouvera en outre chez M. Grafton, Grande rue St. Jacques, à l'Institut-Canadien, et au bureau du *Pays*.

Toute communication devra être adressée directement au rédacteur-propriétaire, A. Buies, Montréal.

La *Lanterne* aura prochainement un bureau spécial. En attendant, son bureau provisoire est 9, rue Ste. Thérèse.

Pour les Etats-Unis, le prix d'abonnement est de

| | | | |
|---|---|---|---|
| $0.75 | (greenbacks.) | Pour 3 mois | |
| 0.75 | | " 2 " | |
| 0.40 | | " 1 " | |

DEMANDEZ

## L'ALMANACH POUR 1869

LOUIS PERRAULT & CIE.,
Imprimeurs-Editeurs

### 75 PAGES DE MATIERE INTERESSANTE A LIRE

CET ALMANACH QUI PARAIT DEPUIS 1840 EST AUJOURD'HUI VENDU AU CHIFFRE DE 50,000 COPIES ; IL EST DEVENU D'UNE UTILITE QUI LE MET AU PREMIER RANG DES PUBLICATIONS DE CE GENRE, FAITES DANS LE PAYS. PAS UNE FAMILLE CANADIENNE DEVRAIT EN NEGLIGER L'ACHAT, CAR IL EST A LA FOIS UTILE ET INDISPENSABLE.

*EN VENTE CHEZ*

Les Principaux Libraires DE MONTREAL.

PAR AUTORITE

*Toutes les formules nouvelles et approuvées de*

## BLANCS DE DOUANE

peuvent être obtenues LUNDI, le 12 OCTOBRE, et les jours suivants,

Prix : 50 cents le cent,

Chez

ROBT. WEIR ET CIE,
ENTREPÔT DE PAPETERIE,
160, Grande Rue St. Jacques.

10 oct. ci—111

## 450 MORISON 274

Vente à bon Marché de Tweeds Anglais
Vente à bon Marché de Tweeds Ecossais
Vente à bon Marché de Tweeds Canadiens
Vente à bon Marché de Doeskins Anglais
Vente à bon Marché de Drap Noir
Vente à bon Marché de Drap de couleur
Vente à bon Marché de Drap pour Manteaux
Vente à bon Marché de Drap de Melton
Vente à bon Marché de Drap *Waterproof*
Vente à bon Marché de Beavers noirs et de couleurs
Vente à bon Marché de Drap de Pilote noir et de couleur
Vente à bon Marché de Devons noir et de couleur
Vente à bon Marché de Petershams noir et de couleur
Vente à bon Marché de Witney noirs et de couleurs
Vente à bon Marché d'Etoffe pour habits reversibles
Vente à bon Marché de Cassimire noir
Vente à bon Marché de Doeskin noir
Vente à bon Marché de Frieze d'Irlande
Vente à bon Marché de Frieze du Canada

## JAMES MORISON & Cie.

10 Octobre 111

SOCIÉTÉ DE

## Construction Canadienne DE MONTRÉAL.

CLASSE " G "

Les actions de la classe " G " sont maintenant réalisés, et seront payables au Bureau de la Société, avec un Bonus de $2 00 par action, le et après le 12 OCTOBRE courant.

L. A. JETTÉ,
Secrétaire gérant

Montréal, 10 oct. 1868 ci—111

## POELES POUR 1868 !

L'ASSORTIMENT LE PLUS CONSIDÉRABLE,

**Garantis tels que représentés.**

Comme tous mes poëles sont fabriqués à Montréal, je puis toujours fournir des plaques pour les réparer.

Je demande que l'on compare la qualité et les prix de mes poëles.

Veuillez vous adresser aux Nos. 118 et 12 , Grand rue St. Jacques, ou au No. 532, rue Craig.

WM. CLENDINNENG

Fonderie et Usine, 165 à 179, rue William.
10 Octobre 111

## RICE ET FRÈRES

**Ont obtenu le premier prix**

POUR

COLLETS DE PAPIER, POIGNETS ET DEVANTS DE CHEMISES.

Ils peuvent fournir aux marchands en gros, sous le plus court délai, toutes les différentes modes, dont le nombre se monte à plus de SOIXANTE-DIX.

10 oct. jno—111

## BAINS TURCS ET RUSSES

MONTRÉAL :

## 255, RUE DORCHESTER.

(en face du couvent des Sœurs de la Miséricorde.)

Pour plus amples détails, voir les circulaires, expédiées à demande.

DR. G. S. DEBONALD.

juin 1868.

PANTALONS LACROSSE de RAFTER.—Il en a de deux classes, savoir : le PANTALON DU CLUB DE LACROSSE, et le PANTALON LACROSSE, soit pour la marche ou pour voyage. Ces derniers sont très-élégants et très-durables, et sont faits de trois espèces de tweeds tout laine et de choix ; prix : trois piastres et cinquante centins. Les Pantalons du Club Lacrosse sont de toutes les nuances et des plus

## On Demande

## $2,000,000 EN ARGENT POUR L'EXPORTATION.

Le gouvernement ayant empêché l'affluence de l'argent monnayé des Etats-Unis par un droit prohibitif, le soussigné propose, enfin de remédier aux maux résultant de l'encombrement de ces espèces sur le marché, d'acheter, pour l'exportation, DEUX MILLIONS DE PIASTRES d'argent monayé (anglais et américain, grosses et petites pièces,) aux conditions suivantes :

Des SOUSMISSIONS seront reçues jusqu'au CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain pour me livrer à mon Bureau, à Montréal, (ou à des bureaux qui seront nommés par moi à Toronto et à Québec, selon que le vendeur l'aimera le mieux) de la monnaie d'argent, par sommes de pas moins de CINQ CENT PIASTRES ni plus de DIX MILLE PIASTRES, qui devront être livrées dans les quatre mois, à partir du 10 Novembre prochain, et pour lesquelles on paiera sur délivrance à TROIS ET DEMI par cent d'escompte. Toute la somme offrte pourra être livrée à la fois, mais aucun montant au-dessous de cent piastres ne sera reçu, et chaque mois au moins un quart de toute la somme offerte devra être livrée.

Quiconque contribuera d'une piastre ou plus par semaine, pendant quarante semaines, pour pourvoir aux dépenses de l'exportation de l'argent, aura droit de fournir trois mille piastres en argent pour chaque piastre qu'il aura fourni par semaine (savoir trois mille piastres pour chaque quarante piastres) à deux et demi par cent d'escompte. Les sommes d'argent ainsi fournies par suite de cet arrangement devront l'être dans les quatre mois et au montant de pas moins d'un quart pendent chaque mois.

Ceux qui désirent aider au mouvement d'exportation pourront offrir aucun montant quelconque (de pas moins d'une piastre par semaine, pendant quarante semaines) spécialement pour rencontrer les dépenses de l'exportation de l'argent sans offrir aucun autre montant quelconque ; et tous ceux qui contribueront ainsi auront le privilège, de fournir ou non, selon qu'il leur plaira, mille piastres en argent par mois, pendant quatre mois, à trois par cent d'escompte, pour chaque dollar par semaine qu'ils auront fourni pendant quarante semaines.

Quiconque se procurera une somme d'argent de dix mille piastres au taux de trois et demi par cent d'escompte, ou qui obtiendra des contributions pour payer les dépenses de l'exportation de l'argent au montant de cinq piastres par semaine, aura droit de fournir par soi même pour son compte une somme de deux mille piastres en argent à deux et demi par cent d'escompte.

L'une des conditions auxquelles se font les soumissions ci-dessus, est que j'exporterai moi-même une somme de pas moins de cinquante mille piastres par semaine hors de la Puissance du Canada, jusqu'à ce que j'aie exporté les deux millions de piastres demandées. Je fournirai des preuves évidentes de l'exportation du montant d'argent qui me sera ainsi mis en mains. Je vais faire des arrangements avec les Agences de Banques partout où il s'en trouve, pour recevoir tout l'argent qui me sera mis en mains et payer pour ; il n'y a que les trois endroits ci-dessus où telles agences n'existent pas, que les contribuants seront obligés de payer les frais de l'express jusqu'à Montréal.

Pour les formes de soumissions de toutes autres informations, s'adresser à

W. WEIR
Courtier de change, Montréal.

N. B.—Vu la grandeur de l'entreprise, l'on a cru nécessaire d'attendre pour la clôture des contrats jusqu'au CINQ de NOVEMBRE, comme ci-dessus. Si alors les offres de me venir en aide sont insuffisantes pour me garantir l'opération de l'exportation je refuserai toutes les offres

J'ai aussi cru nécessaire de varier quelque peu la proposition originaire, afin de la mieux faire comprendre ainsi que pour recevoir des soumissions de trois et demi par cent d'escompte de la part de ceux qui ne désirent pas contribuer au fonds de souscription d'exportation.

6 octobre 1868 jn—109

A VENDRE UNE

## Manufacture de Savon, chandelle et Huile.

Le soussigné, désirant se retirer des affaires, est disposé à vendre toutes les bâtisses ainsi que les outils dont on se sert maintenant comme manufacture de savon, chandelle et huile.

No. 1. Le grand magasin formant l'encoignure des rues Collège et Inspecteur, 75 par 85, trois étages de haut et contenant trois excellente voûtes à l'épreuve du feu, aussi une bonne cave et une glacière

No. 2 La Manufacture sur la rue Inspecteur, 3 étages de haut avec un front de 92 pieds et une grande cour. Les outils sont compris dans cette bâtisse, ainsi que deux grandes bouilloires et un Engin à Vapeur, construits dans des voûtes à l'épreuve du feu.

No. 3 La maison coin des rues Inspecteur et William, 2½ étages de haut, 42 par 47 pieds, chauffée par la vapeur et contenant toutes les améliorations modernes avec un petit jardin et une grande cour en arrière.

No. 4, Un lot vacant sur la rue William, d'à-peu près 114 pieds de front sur 185 de profondeur.

Les bâtisses sont toutes solidement construites en pierres et en briques, et les outils sont tous en excellente condition. Ce commerce étant depuis long temps établi avec une clientele considérable, offre une excellente occasion pour les hommes d'affaires. La propriété est admirablement adaptée pour n'importe quelle entreprise de commerce ou pour emmagasinage ; Aussi, par sa proximité du dépôt du chemin de fer le Grand Tronc, elle offre des facilités insurpassables pour les affaires.

La rue Inspecteur est maintenant prolongée jusqu'à la rue Dorchester et élargie de 60 pieds.

Les immeubles ci-dessus ennumerés peuvent être vendus séparément ou en bloc.

Titres parfaits ; pas de rente pour le terrain.

Pour les détails s'adresser à

JOHN MATHEWSON
Montréal

6 août 1368 am.—109

## ON DEMANDE

UNE ou DEUX FILLES capables de tenir un ménage, pour une maison privée. Un bon salaire sera accordé.

S'adresser à

DAVID AUBIN,
Stottville, P. Q.

11 juillet 1868 jno—72

## GEO. W. PARENT & CIE.,

AGENTS LICENCIÉS DE BIENS-FONDS,

(REAL ESTATE)

**Bureau, No. 2, Major Block,**

ENCOIGNURE DES RUES LASALLE ET MADISON, CHICAGO, ILLINOIS.

Les personnes qui viennent s'établir dans l'Ouest et à Chicago surtout, feraient bien de communiquer avec nous, soit par lettre, soit en arrivant ici, et toute information sera fournie gratis. Toute communication recevra une réponse immédiate.

Adressez. (franc de port)
GEO. W. PARENT & CIE.
No. 2, MAJOR BLOCK,

## A VENDRE

### 500 Sacs de Sel calciné de Liverpool,

par lots, préparés suivant la demande des acheteurs.

S'adresser à
S. B. HEWARD,
No. 24 rue St. Sacrement

6 octobre 1868 as—109

## LE MEILLEUR ET LE PLUS SUR PLACEMENT EN CANADA.

Dans la Compagnie Anglo-Américaine pour l'exploitation de la Tourbe.

Capital $200,000, en 8,000 parts de $25, chaque, dividende garanti 12½ par cent ; 1600 actions sont aujourd'hui offertes au public. Le terrain appartenant à la compagnie contient 6,000,000 tonnes de combustible lequel est manufacturé à présent à raison de $1.50 la tonne et vendu promptement sur les lieux pour $3.50 la tonne

Les personnes qui prendront des actions du rant ce mois auront leur part au prorata dans le Dividende de 12½ par cent par année, payable le 31 Decembre cette année.

Les actionnaires peuvent raisonnablement s'attendre à doubler leur argent dans trois ans

Le prospectus et autres informations peuvent être obtenus en s'adressant à

A. McK COCHRANE
388 rue St. Paul.
ou Boite 402, P. Q.

6 octobre 1868 am—109

## Collége Commercial de Montréal.

(MONTREAL BUSINESS COLLEGE)

AU COIN DE LA

**Rue Notre-Dame et de la Place-D'Armes.**

L'on y enseigne la Tenue des Livres, la Calligraphie, l'Arithmétique Commerciale et Mentale, la Télégraphie, la phonographie, l'Anglais et le français. Le cours embrasse toutes les branches nécessaires pour une éducation commerciale complète.

Une carte d'admission émise par ce Collège donne droit au porteur de suivre les cours pendant une périodes illimitée dans aucun des quarante-quatre Collèges affiliés qui forment cette institut on

Les CLASSES DU SOIR commenceront à partir du PREMIER OCTOBRE, de 7 à 9 heures, chaque soir (excepté le Samedi.) Ces classes offrent une excellente occasion de s'instruire le soir et de faire des progrès dans toutes les branches commerciales à ceux que leurs occupations empêchent d'y assister le jour.

On recevra tous les détails possibles, sur application à

J. TASKER,
Principal.

6 octobre 1868 am—109

## Quelque chose qui merite d'etre lu.

## L. ROZAND,

*MARCHAND TAILLEUR,*

**63, Grande Rue St. Laurent.**

prend la liberté d'attirer l'attention du public sur son STOCK DE TWEEDS ET ETOFFES POUR PARDESSUS, convenables pour l'automne et l'hiver, qu'il s'engage de couper et faire à ordre, dans les derniers goûts, par les meilleurs ouvriers et à des prix qui défient toute compétition.

Ainsi, adressez-vous au No. 63, rue St. Laurent avant d'aller ailleurs, et vous épargnerez de 25 à 30 pour cent sur vos commandes.

26 sept. bm—105

L'EXHIBITION.—L'un des principaux signes de l'Exhibition cette semaine, en cette ville sera le grand déploiement de Marchandises Sèches de Goût de la saison chez **Morison & Cie**

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, 1867

**UNE MEDAILLE**

EXHIBITION PROVINCIALE DE MONTREAL

**1868**

**Deux Médailles d'Argent et un Diplome, accordés à**

## WINNING, HILL, & WARE,

POUR

**Sirops de Fruits de choix, Cordiaux, Genièvre Old Tom Vin de Gingembre, Absinthes, &c., &c., &c.**

De leur propre manufacture.

Bureau : 389 et 391, RUE ST. PAUL, près de la Maison de Douane, Montréal.

24 sept am—124

## NOUVEAU BUREAU D'AGENCE,

**No. 25, Rue St. Gabriel,**

MONTRÉAL.

M. LOUIS PLAMONDON, si avantageusement connu à Montréal, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un Bureau à l'adresse ci-dessus, où il se chargera de toutes collections ainsi que de l'achat et de la vente de propriétés immobilières et de la location des maisons.

M. Plamondon se charge aussi de la vente sur échantillon de toutes sortes de marchandises.

Agent général pour la vente des SAFES de la célèbre maison Kershaw & Edwards. —Ventes à des conditions très libérales.

Les personnes qui voudront bien lui confier quelques affaires peuvent être certaines d'avance que rien ne sera négligé pour leur donner pleine et antière satisfaction.

Montréal, 1er Octobre 1868. Jno.—107

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC—Très convenable pour les jeunes messieurs employés dans les maisons de commerce en gros. Prix : $10.50 fait à ordre, chez **J. A. Rafter.**

## CORPORATION de MONTREAL

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander un Acte d'Amendement aux divers Actes d'Incorporation de la Cité de Montréal, ou y relatifs, afin d'obtenir de nouveaux pouvoirs pour la dite Corporation.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité

Bureau du Greffier de la Cité,

## Société permanente de Construction DU DISTRICT DE MONTREAL.

## DIVIDENDE No. 9.

## AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de CINQ par cent faisant dix pour cent par année, sur les parts permanentes de cette Société, a été déclaré et sera payable le et après le PREMIER OCTOBRE prochain, au bureau de la dite Société.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trésorier.

Montréal, 17 septembre 1868 jno—101

1868 1368

## Compagnie de Navigation Canadienne.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

POUR

Beauharnois, Cornwall, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

*DIRECTE SANS TRANSBORDEMENT.*

Un des magnifiques vapeurs en fer suivants laissera le BASSIN DU CANAL, Montréal, à NEUF heures A. M. et LACHINE à l'arrivée du convoi partant de la Station Bonaventure à MIDI, TOUS LES JOURS (Dimanches exceptés) pour Hamilton et les Ports intermédiaires, se rencontrant à PRESCOTT et à BROCKVILLE avec les chemins de fer de la ville d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc, à Toronto et Hamilton avec le convoi des chemins de fer de Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie, Galena, Green Bay, St. Paul, &c., et avec le vapeur " City of Toronto " pour Niagara, Lewiston, les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Spartan* | capitaine | Fargrièvo | Lundi | 5 | oct. |
| *Passport* | " | Sinclair | Mardi, | 6 | " |
| *Kingston,* | " | Farrell, | Mercredi, | 7 | " |
| *Grecian,* | " | Kelley, | Jeudi | 8 | " |
| *Magnet* | " | Simpson | Vendredi, | 9 | " |
| *Corinthian* | " | Dunlop | Samedi, | 10 | " |

Les vapeurs de cette ligne sont SANS RIVAUX, et d'après les arrangements qu'ils ont pris, ils présentent aux voyageurs des avantages qu'aucune autre ligne ne peut offrir. Ils passent par tous les rapides du St. Laurent, et traversent en plein jour le splendide paysage des Mille Isles. On expédie le fret avec la plus grande promptitude, pendant que les prix en sont aussi bas que sur aucun autre vaisseau ordinaire quelconque ; les prix sont moindres que ceux du chemin de fer Great Western.

L'on peut se procurer des Billets et toutes les informations requise, de Ed. H. MACLEISH aux Hôtels et de ROBERT McEWEN, au Bureau du fret, Bassin du Canal, et au Bureau, No. 73, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent.

Malle Royale, Bureau de la Compagnie, No. 73, Grande Rue St. Jacques, Montréal ,25 Avril 1868 42

## J. E. LAFOND,

**BANQUIER et COURTIER.**

**329,---RUE NOTRE-DAME,---329**

BATISSE DU SÉMINAIRE.

8 par cent alloué sur dépôts, sujet a être retirés à volonté. Des avances sont faites à nos correspondants sur des garanties collatérales à des conditions avantageuses.

L'or et les *Stocks* publics des Etats-Unis, tels que *Western Union, Telegraph, New-York Central, Erie, Hudson River, Reading, North-West, Michigan Southern, Pittsburg, Rock Island, North-West Preferred, Fort Wayne, Cleveland* et *Toledo*, et *Pacific Mail* sont achetés et vendus *Short* sur marge de cinq par cent *en Greenbacks*,

On est en rapport constant avec le *Gold Board* et le *Board of Stock Brokers* de New York.

Tout ordre sera exécuté avec promptitude.

Le plus haut prix payé pour l'or et l'argent. Les *greenbacks* achetés au plus haut prix du marché. Aussi des emprunts négociés sur propriétés, aux conditions les plus faciles.

Montréal, 22 sept 1868. cm—103

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—On peut avoir ces habillements du printemps, de trois nuances ; prix : $10.50 à ordre, chez **J. A. Rafter.**

## G. T. DORION & CIE.,

ont transporté leur magasin au

**No. 86, RUE ST. LAURENT,**

presqu'en face du magasin de M. A. Bélanger, meublier. Ils continueront comme par le passé à se charger de toutes sortes de réparations de Montres, Pendules, Bijouteries, &c.

24 mai 1868. aa—53

## UNIVERSITE DU COLLEGE VICTORIA.

**FACULTE DE DROIT—1868-69.**

### Professeurs :

Droit Civil : L'HON A. A. DORION, C. R., M. P.
" JOSEPH DOUTRE, C. R.
Droit Criminel : WM H. KERR, ECR.
Droit Commercial : JOHN A. PERKINS, M. A. B. C. L.
Procédure Civile : GONZALVE DOUTRE, B. L.
Droit Romain : C. A. GEOFFRION, B. C. L.

Les Cours commenceront le 19 Octobre prochain, se termineront le 4 Avril 1869, et se donneront au No. 111, rue Notre-Dame, INSTITUT CANADIEN.

JOHN A. PERKINS,
Secrétaire.

No. 60, Petite rue St. Jacques.

Montréal, 12 sept am—99

## LE BEAVER.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public, spécialement à ceux qui ont affaire sur la Rivière Ottawa, entre Montréal et Carillon, que le Bateau BAEVER commencera à voyager sur cette route le 5 OCTOBRE prochain, de CARILLON, partant en même temps que le *Dagmar*, arrêtant aux ports intermédiaires, et descendant les Rapides de Lachine avec un Pilote bien expérimenté, et continuant la route comme le successeur du bateau *Dixie* s'il est encouragé. Il espère que le patronage qui a été accordé aux personnes de cette ligne locale lui sera continué, puisqu'il met le commandement et la direction du *Beaver* entre les mains du Capitaine John Short.

Le taux du fret et du passage sera le même que ceux du *Dixie*.

Aucun crédit ne sera demandé pour le bateau ; tous les comptes seront payés comptant par Médard Demers, à bord.

Pour plus amples informations voir les petites affiches, ou s'adresser soit au Capitaine à bord, soit au Bureau du Bateau, 81 rue de la Commune.

F. X. BEAUDRY,

## Corporation de la Paroisse
DE
## ST. JOSEPH DE CHAMBLY,
DISTRICT DE MONTREAL,
PROVINCE DE QUÉBEC.

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de St. Joseph de Chambly, dûment convoquée par avis spécial donné à tous les membres du dit Conseil, par ordre de Son Honneur le Maire du dit conseil, tenue au village du Bassin de Chambly, au lieu ordinaire des séances, jeudi, le dix-septième jour du mois de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-huit, conformément aux dispositions de l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1860 ; laquelle assemblée a été expressément convoquée par Son Honneur le Maire pour reconsidérer les procédés de l'assemblée du dix du courant.

A laquelle assemblée sont présents : Noël Darche, écuier, MM. Jérémie Hébert, Antoine Mercil, Charles Perreault, Dosithée Thuotte, Joseph Brunel, Benjamin Burland, tous membres du dit conseil et formant un quorum complet d'icelui.

Le dit Noël Darche, écuier, présidant comme maire.

Sur motion du conseiller Thuotte, secondé par le conseiller Hébert,

Que les procédés de la dernière assemblée de ce conseil, tenue le dix du courant, étant reconsidérés, nous adoptons le dit réglement et le renvoyons aux électeurs de cette municipalité pour être adopté ou rejeté.

Pour.—MM. Jérémie Hébert, Antoine Mercil, Benjamin Burland, Dosithée Thuotte.

Contre.—Charles Perreault et Joseph Brunel.

Le dit conseil, par les présentes, ordonne et fait le Réglement suivant, savoir :

### Réglement No. 17.

RÉGLEMENT autorisant la corporation de la paroisse de St. Joseph de Chambly, à souscrire un montant de vingt mille piastres pour la construction du chemin de fer.

Attendu que la compagnie du chemin de fer de Stanstead Shefford et Chambly se propose de continuer une voie ferrée jusqu'au fleuve St. Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, traversant dans son parcours la paroisse de Chambly, que la construction du dit chemin de fer ou de la continuation d'icelui, favoriserait grandement la prospérité de la paroisse de St. Joseph de Chambly.

Que dans l'opinion de ce conseil les habitants de la municipalité de la paroisse de Chambly sont suffisamment intéressés dans sa construction pour qu'ils soient justifiables de prendre des actions dans la dite compagnie au montant de vingt mille piastres ; que ce montant n'excède pas vingt pour cent sur l'évaluation totale des propriétés sises et situées dans cette municipalité d'après le rôle d'évaluation maintenant existant.

Que le conseil municipal de la municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly statue et ordonne ce qui suit :

Que la municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly souscrira et prendra des actions dans la compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly au montant de la somme de vingt mille piastres, et le Maire de cette municipalité est autorisé par le présent Réglement de souscrire le susdit montant et à signer le livre d'action de la dite compagnie pour et au nom de la susdite municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly.

2o. Le montant de la susdite souscription sera employé exclusivement à la construction de la continuation du dit chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent vis-à-vis la Cité de Montréal, et le point le plus avantageux pour effectuer une jonction avec le chemin de fer connu sous le nom, le Passumpsic, maintenant en opération.

3o. Dans le but de payer la dite souscription il sera émis des débentures sur le crédit de la municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly au montant de vingt mille piastres ; les dites débentures seront faites pour la somme susdite, de cent piastres chacune payables au Bureau de la Banque de Montréal au porteur à vingt-cinq années de leur date, et seront datées le jour que le dit chemin sera en opération du fleuve St. Laurent à la Rivière Richelieu, et elles porteront intérêt du jour de leur émission à raison de six par cent par an payable sémi-annuellement le premier décembre et le premier de juin de chaque année. Le premier payement des dits intérêts se fera le premier des dits mois de décembre ou juin qui se trouvera le plus rapproché de la date de leur émission, et ainsi de suite jusqu'au rachat des dites débentures, et pour ces intérêts des coupons seront annexés aux dites débentures et le Maire de la susdite municipalité est par le présent Réglement autorisé à signer et le Secrétaire-Trésorier à contresigner les dites débentures et coupons.

4o. Les dites débentures seront remises à la dite compagnie, en payement de la dite souscription.

5o. Il est par les présentes créé une caisse d'amortissement dans le but de payer le capital des dites débentures, et consistera en une somme de deux par cent sur le dit montant de vingt mille piastres, à être prélevé sur les biens-fonds imposables de la municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly, et le montant requis à cet effet sera inclus dans la taxe annuelle qui sera imposée pour les fins du présent Réglement.

6o. Le montant de la dite taxe annuelle se rapportant à la dite caisse d'amortissement sera employé à l'achat de débentures de la Puissance du Canada, ainsi que l'intérêt en provenant, par le Maire de la dite Corporation, ou le Secrétaire-Trésorier est autorisé par le présent Réglement à toucher et percevoir de qui il appartiendra les dividendes qui pourront devenir dûs, et qui appartiendront à la dite municipalité, et les placer dans la caisse de fonds d'amortissement, et ce dernier sera tenu de présenter chaque année à l'assemblée mensuelle qui sera tenue dans le mois de ... un état exact de la dite caisse d'amortissement ; cependant chaque fois qu'il sera avantageux, le Maire et le Secrétaire-Trésorier achèteront au paire ou au-dessous les bons émis en vertu du présent Réglement au moyen de la dite caisse d'amortissement, et reprendra les dépôts faits dans ce but, et dans le cas de tels achats l'intérêt des débentures rachetées appartiendra et fera partie de la dite caisse d'amortissement.

7o. Une taxe annuelle de seize cents piastres est imposée par le présent Réglement sur toutes propriétés imposables de la municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly, pour payer l'intérêt qui diviendra dû sur les dites débentures et pourvoir à une caisse d'amortissement de deux par cent, et la dite taxe annuelle sera prélevée jusqu'à ce que le fonds d'amortissement ait atteint un montant suffisant pour éteindre le capital des dites débentures.

8o. Les débentures ne porteront intérêt que du jour de leur émission. Les débentures pour la dite somme de vingt mille piastres ne seront émises que quand le dit chemin de fer sera complété et en opération depuis le fleuve St. Laurent à la Rivière Richelieu, en la paroisse de Chambly

9o Le dit chemin de fer sera commencé le ou avant le premier de Novembre prochain, et devra être complété et en opération depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rivière Richelieu le ou avant le premier Novembre 1869, et le dit chemin devra passer dans les limites de la municipalité de la paroisse de Chambly, et un dépôt sera construit pour les besoins du public sur un terrain suffisamment grand pour l'érection de hangars, etc., S'ils deviennent nécessaires, à un mille, au plus, du pont à la tête du canal de Chambly.

10o. Toutes débentures signées par le Maire de la municipalité de la paroisse de Chambly avant l'exécution de toutes les conditions imposées par le présent Règlement seront nulles et de nulle valeur, et ne lieront en aucune manière la dite municipalité, et toutes débentures qui seraient ainsi émises sous quelques circonstances que ce soit, et signées par le Maire de la dite municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly en conformité au présent Règlement, seront ainsi signées sous les conditions qu'elles ne seront pas négociables pour aucune dette passive de la dite compagnie.

11o. Lorsque le dit chemin sera complété et en opération, la compagnie pourvoira à ce que les convois ou trains arrêtent, allant et revenant, au chemin public qui se trouve du côté nord de la petite rivière de Montréal que traverse le dit chemin de fer, pour faciliter l'embarquement et débarquement des habitants.

12o. La compagnie devra et sera tenue de fournir des chars à fret. (freight cars) à ceux qui en auront besoin pour le transport de bois de chauffage, madriers, planches, latte, bardeaux, perches, piquets et tout autre bois ainsi que pour transporter tous produits d'agriculture, tel que foin, grains, animaux, etc., et à des prix raisonables qui seront déterminés par le bureau des directeurs.

13o. Que le Maire de la municipalité de la parois e de St. Joseph de Chambly sera toujours un des directeurs du dit chemin et aura droit de vote à toute assemblée des directeurs de la compagnie.

Le présent Règlement n'aura aucune force ou effet avant qu'il ait été approuvé par la majorité des électeurs municipaux de la dite municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly, et ensuite adopté par ce conseil

(Signé,) NOEL DARCHE, Maire, M. P. C.

Vraie copie certifiée P. A. OUELLET, Sec. Trés. C. M. P. C.

## Avis Public.

Je, soussigné, P. A. Ouellet, Sec. Trés. du conseil municipal de la paroisse de St. Joseph de Chambly. certifie et donne avis que le Règlement ci-dessus est une vraie copie du dit Règlement de la municipalité de la paroisse de St Joseph de Chambly, publié pour la première fois, samedi, le dix-neuvième jour de Septembre courant, dans le *Pays*, et dans le *Herald*, la première fois le 21 septembre, lequel règlement sera pris en considération par le conseil de la dite municipalité de la paroisse de St. Joseph de Chambly, après l'expiration d'un mois après sa première insertion, nommément le mercredi, vingt-unième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, en la salle du dit conseil, au village du Bassin de Chambly. Une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité aura lieu pour prendre en considération le dit Règlement et l'adopter ou le rejeter.

P. A. OUELLET, Sec. Trés. C. M. P. C.

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Prix : $10.50. Les messieurs qui veulent avoir de ces habillements sont priés de venir examiner les étoffes dans l'avant-midi, avant les heures où nous avons le plus d'affaires.

## Compagnie de Navigation de l'Ottawa.

*STEAMERS DE LA MALLE*, 1868.

Voyageront tous les jours (les dimanches exceptés) de MONTREAL à OTTAWA, arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham.

Les magnifiques et rapides Steamers *PRINCE OF WALES*, Capt. H. W. Shepherd. *QUEEN VICTORIA*, Capt. A. Bowie.

Un train laisse la Station St. Bonaventure tous les matins (les dimanches exceptés) à SEPT heures, en connexion à Lachine avec le steamer *Prince of Wales* (déjeuner à bord) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides de Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes. De Carillon par chemin de fer à Grenville, joint le steamer *Queen Victoria* (dîner à bord) pour Ottawa.

*Voyage de retour*, le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M., les passagers arrivent à Montréal à 4.45 P. M.

Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés puisque cette route passe à travers les distiets les plus pittoresques du Cananda et est la plus attrayante pour les touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent obtenir des billets de retour de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix du passage seulement.

Les passagers pour les célèbres Caledonia Springs seront débarqués à L'Orignal.

UN EXPRESS pour les paquets laisse chaque jour le bureau pour Ottawa et les ports intermédiaires.

Billets simples pour Ottawa et les ports intermédiaires peuvent être obtenus au bureau aux Bâtisses du Mercantile Library, à la rue Bonaventure ou à bord des steamers.

Billets simples et de retour pour Ottawa peuvent être aussi obtenus au Dépôt de la rue Bonaventure.

Steamer des Marchés "DAGMAR,"
Capt. McGOWAN,

Laisse le Bassin du Canal les mardis, et vendredi à midi pour monter.

Laisse Carillon, les lundis et jeudis à 6 h a.m. pour descendre.

R. W. SHEPHERD.
12 mai pls—49

## GRAINES ! GRAINES ! ! GRAINES ! ! !

GRAINES FRAICHES pour les Jardins et les Champs, récemment importées de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis, comprenant en partie :

CAROTTES de toutes espèces
CHOUX do do
NAVETS do do
OIGNONS do do
BETTERAVES do do

— AUSSI —

SUPER PHOSPHATE DE CHAUX Et PLATRE A ENGRAIS.

LYMAN, CLARE ET CIE., Rue St. Paul.
21 mars 1868. aa—53

HABILLEMENT dit GRAND TRONC. — C'est un très-joli habillement complet, convenable pour le printemps. Prix: $10.50, fait à ordre, chez **J. A. Rafter.**

## Confiserie à la vapeur de la Puissance,
**EN GROS.**

No 516 rue St. Paul,
MONTRÉAL.

## MM. FINDLAY ET McWILLIAM

manufacturent toutes sortes de Pastilles médicinales et autres, Gum Drops, Gouttes de Chocolat, Pâte de Jujube et de Figues, et Confiserie de goût de toutes descriptions.

On fournit des Conserves et Gelées au commerce dans des pots. Aussi, Crackers et Biscuits de fantaisie de toute description.

30 avril 1868. fm—43

## POELES a CHARBON et a BOIS
AMÉLIORÉS

Pour Eglises, Passages et Chambres a Couche

**POELES SOURDS**
ET TUYAUX DE TOUTES SORTES
**Chaudieres et Sas a Charbon**
TUYAUX MONTÉS A ORDRE.
FOURNAISES RÉPARÉES, ETC., ETC.

L. J. A. SURVEYER,
MONTRÉAL, 524 RUE CRAIG.
26 sept. am—1 5

## MEDICAMENTS DE GRIMAULT ET CIE

Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon
7, *RUE DE LA FEUILLADE, A PARIS.*

Parmi les médicaments offerts au public depuis quelques années, aucun n'a joui d'un aussi bon accueil et mérité l'approbation générale des médecins, que ceux de la maison Grimault & Cie; c'est là la meilleure preuve de leur bonne composition et de leur mode de préparation qui assurent la plus grande efficacité aux substances qui les composent, ainsi que leur conservation unaltérable.

*Parmi ces préparations on doit citer :*

PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DU DR. LERAS

Il renferme dans sa composition les éléments constitutifs des os et du sang; c'est le plus rationnel des ferrugineux. Il convient aux jeunes filles les plus délicates dont le développement est tardif; et comme sa principale action est de restituer au sang appauvri le fer qui lui manque, et aux os, le phosphate qui fait leur base, il est conseillé aux personnes débiles, soit que cette débilité provienne de maladie ou de quelque autre motif. Il s'emploie toujours avec des résultats surprenants.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX.

Excellent remède pour toutes les affections de la poitrine; il calme la toux, fait cesser les sueurs nocturnes et rétablit les forces du malade. Notre sirop est le seul qui, depuis l'année 1857, a toujours donné des résultats sérieux.

SIROP DE RAIFORT IODÉ.

Considéré comme le meilleur succédané de l'huile de foie de morue. Il résulte d'expériences faites dans les principaux hôpitaux de Paris que ce sirop a toujours donné des résultats supérieurs à ceux de cette huile si répugnante au malade.

Il n'existe pas d'enfants lymphatiques sujets à l'engorgement des glandes ou aux autres inconvénients d'une faiblesse de constitution, qui n'aient employé ce sirop sans en éprouver les meilleurs résultats.

GUARANA OU PAULLINIA.

Substance végétale entièrement inoffensive qui guérit immédiatement les *migraines, maux de tête, névralgies*, ainsi que les diarrhées chroniques, rebelles ou cholériformes. La boîte qui contient 12 paquets coûte 50 pour cent meilleur marché que tout autre.

PASTILLES DIGESTIVES

De Lactate de Soude et de Magnésie de Burin du Buisson

*Pharmacien, lauréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.*

Cet excellent médicament est prescrit par l'élite des médecins en France, contre : *Gastrites, Gastralgies, Digestions longues, laborieuses ou douloureuses, les renvois de gaz, le gonflement de l'estomac et des intestins, les vomissements après les repas, le manque d'appétit, l'amaigrissement, la jaunisse, les maladies du foie et des reins.*

PILULES D'IODURE DE FER ET DE MANGANÈSE DE BURIN DU BUISSON.

*Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.*

Grâce à l'adjonction du manganèse, ces pilules sont considérées par tous les médecins comme supérieures aux pilules de proto-iodure de fer simple. Elles sont complétement inaltérables, recouvertes d'une couche balsamique résineuse très-légère et jouissent des propriétés spéciales de l'iode, du fer et du manganèse.

C'est à ces différents titres qu'elles constituent un médicament par excellence dans les affections *lymphatiques, scrofuleuses*, et celles dites *tuberculeuses* et *syphilitiques*.

Les *pâles couleurs*, l'*appauvrissement du sang*, l'*irrégularité de la menstruation*, l'*aménorrhée*, cèdent rapidement à leur emploi, et MM. les médecins sont certains d'y trouver une médication énergique, pour fortifier les tempéraments faibles et combattre la phthisie.

POUDRE FERRO-MANGANIQUE DE BURIN DU BUISSON

*Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris*

Il suffit d'une petite quantité de cette poudre dans un verre d'eau pour obtenir instantanément une eau minérale ferrugineuse, gazeuse, très-agréable, qui se boit aux repas, pure ou mélangée avec le vin. Elle est d'une efficacité constante contre les *pâles couleurs, maux d'estomac, pertes blanches, menstruations difficiles, appauvrissement du sang*, et convient surtout aux personnes qui ne peuvent digérer les préparations ordinaires du fer. Elle a sur toutes les autres l'immense avantage de ne pas provoquer de constipation et de contenir du manganèse que les plus savants médecins de France considèrent comme indispensable au traitement par les ferrugineux.

ÉLIXIR ET VIN DIGESTIF DE PEPSINE.

La pepsine est une des plus récentes découvertes scientifiques dans la thérapeutique. Agissant principalement sur les organes de la digestion, elle possède la propriété de faire digérer pour ainsi dire sans le secours de l'estomac. Elle fait ainsi cesser les inconvénients d'une mauvaise digestion, et même disparaître les vomissements des dames enceintes.

SIROP SÈVE DE PIN DE LAGASSE,

Pharmacien à Bordeaux.

Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses pin maritime ; il s'emploie avec succès dans les *maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluche*, et les *affections des voies respiratoires.*

PASTILLES PECTORALES AU SUC DE LAITUE ET LAURIER-CERISE.

Bonbon délicieux et agréable à la vue, contenant les deux principes les plus calmants de la matière médicale, employé avec succès contre la *toux*, la *grippe*, les *bronchites*, les *coqueluces*, etc.

INJECTION ET CAPSULES VEGETALES AU MATICO.

Composées ave l'essence obtenue de la plante de ce nom, elles ont toujours été employées dans les maladies secrètes, avec le plus brillant succès. Elles unissent à une grande efficacité, l'avantage de n'occasionner dans leur emploi aucun des inconvénients des anciens remèdes à base de capuho, cubèbe, etc.

Chacun de ces médicaments est accompagné d'une instruction qui explique dans les moindres détails la manière de s'en servir. Chaque flacon porte en outre la signature des inventeurs : car on ne saurait trop mettre le public en garde contre la contrefaçon.

Dépôt à Québec, chez MM. JOHN MUSSON & CIE. ; à Montréal, chez MM. DEVINS & BOLTON
11 février 1868 af—aa—12

## ECOLE MODELE CHOISIE
DE
## MONTREAL
**Nos. 6, 8 et 10, rue St. Constant.**

Les classes de cette institution s'ouvriront LUNDI, le 31 d'AOUT courant, à NEUF heures du MATIN.

L'enseignement si compose de l'Anglais, du Français, des Matières Commerciales et des Mathématiques, qui sont enseignés avec toute la perfection possible. Les conditions sont extrêmement modérées.

Pour les détails, s'adresser à l'Ecole, Nos. 6 et 10, rue St. Constant.

WM. DORAN, Principal.
25 août 1868 bm—91

TRÉSOR DES NOURRICES

Mères qui avez des enfants difficiles à élever, servez-vous du Trésor des Nourrices du Dr. Picault, c'est le seul remède approuvé et ne vous laissez pas imposer par ces annonces pompeuses faites dans les gazettes.—PICAULT et FILS, coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montreal
27 juillet 1867 —a—79

## COUR SUPERIEURE, MONTREAL

[No. 437]

*DANS L'INSTANCE*

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montréal,
*Requérants en expropriation sur la rue Notre-Dame.*
ET
JAMES FAIRIE, marchand, de la Cité de Montréal,
*Propriétaire.*

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de quatre mille huit cent quatre-vingt dix dollars, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir : "Un morceau de terre avec partie de bâtisse sus érigée, borné au côté Nord Est par la rue St. François-Xavier, du côté Sud-Est par la propriété de la succession Cotté, du côté Sud-Ouest par le reste de la propriété de James Fairie, tel que requis pour l'élargissement de la rue St. François-Xavier.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

Bureau du Protonotaire, Montréal, 22 sept. 1868. 104

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY, P. C. S.

HABILLEMENT dit GRAND TRONC.—Il est de manufacture canadienne; prix $10.50 à ordre, chex **J. A. Rafter**, 31 rue S. Laurent.

## Compagnie de Vapeurs Océaniques de Montréal.

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Malles du Canada et des Etats-Unis.

1868 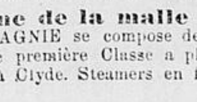 1868

*ARRANGEMENT D'ÉTÉ.*

**LA ligne de la malle de cette COMPAGNIE** se compose des Vaisseaux suivants de première Classe a plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

| | | |
|---|---|---|
| *Prussian* | 3,000 tonx—en construction | |
| *Germany* | 3,250 ton.— Capt. | Graham |
| *Austrian* | 2,700 ton.— " | Wylie |
| *Nestorian* | 2,700 ton.—Lt. Dutton, RNR | |
| *Peruvian* | 2,600 ton.—Capt Ballantine | |
| *Moravian* | 2,650 ton.— " | Brown |
| *Hibernian* | 2,434 ton.—Lt. Smith, RNR | |
| *Nova-Scotian* | 2,300 ton.—Capt. Aird | |
| *North-American* | 1,784 ton.— " | Hill |
| *Belgian* | 2 400 ton.— " | Grange |
| *Damascus* | 1 600 ton.— " | Allan |
| *Ottawa* | 1831 ton.— " | H. Wylie |
| *St.-David* | 1,650 ton.— " | Watt |
| *St.-George* | 1,468 ton.— " | Jones |
| *St.-Andrews* | 1,432 ton.— " | Scott |
| *St.-Patrick* | 1,207 ton.— " | Trocks |

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, arrêtant à Lock Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.

Les steamers de la Ligne de la Malle partiront de Québec comme suit :

| | |
|---|---|
| *Austrian* | 13 juin |
| *Hibernian* | 20 " |
| *Moravian* | 27 " |
| *Peruvian* | 4 juillet |
| *Nestorian* | 11 " |
| *Nova Scotian* | 18 " |
| *Austrian* | 25 " |

PRIX DU PASSAGE de Québec :
CABINE $70 à $80
ENTREPONT $25.00

...t leur LIGNE de GLASGOW, voyageant ...tre Glasgow (départ le MARDI), et Québec (départ le JEUDI), dans l'ordre suivant :

| | |
|---|---|
| *Ottawa* | 11 juin |
| *St.-Andrew* | 25 " |
| *St.-George* | 2 juillet |
| *St.-David* | 9 " |
| *St.-Patrick* | 16 " |
| *Damascus* | 23 " |
| *Ottawa* | 30 " |

PRIX DU PASSAGE :
CABINE $60
INTERMÉDIAIRE $40
ENTREPONT $24

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque Vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à H. ET A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune, Montréal.
5 juin 1868 aa—46

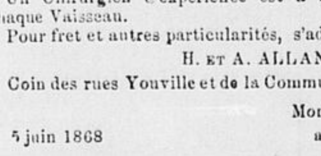

## COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les ports des Trois Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 5 Octobre, les Steamers de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur *QUEBEC*, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.

Vapeur *MONTREAL*, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec tous les Mardis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.

PRIX DU PASSAGE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC :

1ère Classe, Souper et Chambre inclus, $3.00
Seconde Classe 1.00

Vapeur *COLUMBIA*, Capt. Jos. DUVAL, pour Trois-Rivières et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M, fesant aussi la connection avec le vapeur *l'Etoile* à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Vapeur *CHAMBLY*, Capt. FRS. LAMOUREUX, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur *MOUCHE-A-FEU* Capt. P. E. MALHIOT pour Terrebonne, l'Assomption et les ports intermédiaires les Lundis, Mardis, Vendredis et Samedis à deux heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argents ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE, Agent-Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires. Montréal, 5 Octobre 1868 45

## COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION,"
**19 et 20 Cornhill, Londres.**

CAPITAL - - - - - - - - £2,500,000 STERLING,

### DEPARTEMENT DU FEU.

Le succès qui a couronné les opérations de la compagnie a été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie Ils sont en mesure d'offrir au public canadien PARFAITE SÉCURITÉ, garantie par un fonds souscrit et des capitaux placés,

*Ajustement Immédiat des Réclamations.*—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaires.

### DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Les VOLONTAIRES qui s'assurent dans cette Compagnie, peuvent, sans charge extra s'enrôler pour la défense de la frontière et REPOUSSER les incursions de CORPS de MARAUDEURS.

Quatre-vingt pour cent des profits qui proviennent de toutes les affaires qui concerne les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits.

Toutes les réclamations sont payées un mois après que la mort de l'assuré a été prouvé.

En vertu d'un acte récent du Parlement, une épouse peut prendre une police sur la vie de son mari, et cette police est à l'abri de toute saisie.

FREDERICK COLE, *Secrétaire*,
MORLAND, WATSON & CIE., *Agents Généraux pour le Canada*,
OFFICE :—385 et 387 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

*Surintendant*,—A TELLIER,
*Inspecteur des agences*—T. C. LIVINGSTON, P. L. S., Haut-Canada.
22 février 1868. aa—17

*COMPAGNIE*
## D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU
DE LA
## CITÉ DE MONTRÉAL.

DIRECTEURS :
BENJAMIN COMTE, ECR.

| | |
|---|---|
| HUBERT PARÉ, Ecr., | F. X. ST.-CHARLES, Ecr. |
| ANDRÉ LAPIERRE, Ecr., | J. L. BEAUDRY, Ecr., |
| ALEXIS DUFORD, Ecr., | NARCISSE VALOIS, Ecr., |
| R. A. R. HUBERT, Ecr., | JEAN.-BTE. HOMIER, Ecr. |

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque se sont des canadiens qui s'assurent entr'eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance bassées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existait avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certain d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL, Secrét.-Trésorier.
21 Oct. 1867. aa—45

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC. — C'est un habillement magnifique pour le printemps et très à la mode. Prix : $10.50, fait à ordre chez **J. A. Rafter.**

## Graines ! Graines ! ! Graines ! ! !

JE VIENS DE RECEVOIR mon nouvel assortiment de **Graines** de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, toutes garanties FRAICHES, l'une des meilleures collections du Canada, soit en Fleurs, en Légumes ou en Graines des Champs, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Fèvres, | Concombres | Persil, |
| Betteraves, | Laitues, | Piment, |
| Choux, | Betteraves. | Pois, |
| Carottes, | Melons, | Radis, |
| Choufleur, | Moutarde, | Epinards, |
| Céleri, | Oignons, | Raves, |
| Maïs, | Panais, | Tomates, |
| | Champignons | |

On accordera un escompte libéral aux marchands et aux sociétés d'agriculture, qui s'en procureront une bonne quantité.

Venez nous faire une visite et procurez-vous un cathologue.

JAS GOULDEN,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent, près du marché.
20 mars 1868 aa—30

## EAUX MINERALES DE VARENNES.

EAUX DE SELTZ DE VARENNES.

**1er Prix avec Médaille à l'Exposition Industrielle et Agricole du Canada, 1868.**

Le DR. STERRY HUNT a depuis plusieurs années recommandé que les eaux—qui ressemblent à celles de Seltz et de Saratoga—fussent chargées de gaz acide carbonique, ce qui les rendrait égales et supérieures en quelque sorte à ces sources renommées, et ajoute :

" Je me suis convaincu par des expériences " que ce procédé réussit parfaitement aux Eaux " de Varennes qui deviennent ainsi plus agréables encore au palais et plus utiles à la digestion." (Voir sa lettre dans les pamphlets distribués avec les eaux.)

Le DR. PAINCHAUD dit de ces eaux : .... " elles sont rafraîchissantes, d'une saveur agréable et d'une digestion facile ; à hautes doses " elles produisent un effet purgatif ; à doses moins élevées elles portent sur la muqueuse gastro-intestin le une douce stimulation qui relève l'appétit et entretient la liberté " des évacuations alvines ; à petites doses elles " agissent à la manière des altérants. Elles ont " de plus, dans tous les cas, un effet constant " sur la secrétion urinaire. Elles sont généralement utiles dans les maladies d'estomac et " des intestins, tel que la dyspepsie, les vomissements, la flatulence, la constipation, etc, " lorsque ces affections ont pour cause la faiblesse ou le manque de ton de ces organes. " Je les recommande aussi dans la chlorose, les " maladies chroniques de la peau, les scrofules, " les engorgements du foie, la jaunisse, les calculs biliaires, le catarrhe visical et dans beaucoup d'autres maladies qui ont leur siège " dans les organes du bas ventre......"

Le Dr Painchand les recommande aussi très-fortement sous forme de bains pour un grand nombre de maladies de femmes et autres, tel que les paralysies, les rhumatismes, les écrouelles, la faiblesse musculaire, etc., etc.

Des milliers de certificats pourraient être également produits provenant de médecins et autres personnes de toutes les classes de la société. Mais l'opinion du Dr. Painchaud, qui s'est constamment servi des Eaux de Varennes dans sa pratique depuis trente ans, suffira ; car on n'ignore point que ce monsieur jouit, comme médecin, d'une position des plus distinguées. Sa lettre, que l'on trouvera dans le même pamphlet, était écrite il y a plusieurs années, à l'occasion du projet de fonder, aux sources de Varennes, un Hôpital pour les malades pauvres.

**PRIX EN DETAIL :**

Eaux de Seltz de Varennes, **3s** par doz. (chopines) bouteilles extra

Eaux Minérales de Varennes, **2s 6d** par doz. (pintes), bouteilles extra

On délivrera en ville 4 gallons des Eaux Minérales de Varennes pour 50c.

Ces eaux seront bientôt en vente chez les principaux Apothicaires et Epiciers du Canada, mais pour le moment les ordres devront être laissés chez MM. KENNETH CAMPBELL & CIE., MEDICAL HALL., Rue St. Jacques et Carré Philipps.
19 sept —102

## P. S. ROSS et FRERE,
GRÉEURS,
**No. 10, Rue des Sœurs-Grises,**
MONTRÉAL.

Toujours en main : Cordages, Toiles, Goudren, Brai, Etoupe, Peinture, Huile, Poulies, Etc., Etc.
Montréal 15 Mai 1868. aa—48

**(ETABLIE EN 1859.)**

## HENRY R. GRAY
CHIMISTE ET DROGUISTE
**144, Grande Rue St. Laurent**
MONTREAL

Toutes drogues et préparations chimiques achetées à cette Pharmacie sont garanties de première qualité.
26 sept 1868 aa—105

## POELES ! POELES ! ! POELES ! ! !
COUCHETTES EN FER !
Refrigérants ! Refrigérants ! !

## COLE & FRÈRE,
**No. 1, Nouvelle Salle St. Patrice**
*No. 15, QUARRE VICTORIA,*

offrent en vente une quantité considérable de POELES de toutes sortes, COUCHETTES EN FER, RÉFRIGÉRANTS, etc etc., à des prix extraordinairement réduits.

Le magnifique Poêle de cuisine "BENEFACTOR," patenté en 1867 et reconnu comme le meilleur poêle existant, est en vente seulement à leur magasin, à un prix qui défie toute compétition.

On trouvera aussi : Articles en étain et vernis, Ferronnerie d'Ameublement, Cages pour Oiseaux, Caresses, Couchettes en fer, etc., etc.

On se charge de tout ouvrage dans cette branche à des prix modérés.

Leur longue expérience dans ce genre d'affaires tant en Canada qu'aux Etats-Unis, au Nouveau-Brunswick et au Mexique, leur permet d'effir satisfaction complète à tous ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

COLE ET FRÈRE.
28 avril 1868 aa—

## A VENDRE

DEUX MAISONS en brique à deux étages, de deux logements chaque bien, finies, sur la rue Ste. Elizabeth

UNE MAISON en brique à deux étages, deux logements, sur la rue des Allemands.

UNE MAISON en pierre de taille sur la rue St. Laurent, partie en magasin et partie en logements.

S'adresser, pour plus ample information, à C QUEVILLON ou à J. BARSALOU.
1er août, 1868 jno—81

## A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE, une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE. Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU, Notaires, etc.
96, rue St. François-Xavier.,
3 octobre jno—108

## DEMENAGEMENT
**Marchandises Sèches**
## M. C. QUEVILLON

A transporté son magasin de Marchandises Sèches à

L'Enseigne du Drapeau blanc,
**512, Rue Craig,**
*COIN DE LA COTE ST. LAMBERT,*

Où il tiendra toujours un assortiment complet et varié de MARCHANDISES SÈCHES DE GOUT et D'ÉTAPE, qu'il vendra à

## TRÈS-BAS PRIX.

M. CHARLES QUEVILLON continuera à vendre les

## MACHINES A COUDRE
DE WEED
POUR LES
## MANUFACTURES ET LES FAMILLES

*Devant le public depuis 15 ans.*

Ces Moulins par excellence sont à la fois **Simples et forts,** font le point croisé,—la couture étant la même sur les deux côtés, et cousent *toute espèce* d Etoffes.

On garantit qu'ils donnent satisfaction.

Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent,
512, Rue Craig,
Coin de la Côte St. Lambert.
13 avril. j18sept—37

## DORION, DORION & GEOFFRION
Avocats,
*No. 43, — RUE ST. VINCENT — No. 43*
AU DEUXIÈME.

L'HON A. A. DORION, C. R.,
V. P. W. DORION, Ecr.,
C. A. GEOFFRION, Ecr.
12 juin 1867. jno—62

## J. F. G. COUTU,
NOTAIRE,
No. 36 RUE ST. VINCENT.
MONTREAL.
RÉSIDENCE PRIVÉE AU No. 16, RUE STE. ELIZABETH.
23 nov. 1867 aa—129

## CREVIER & ROY,
*ENTREPRENEURS - MENUISIERS*
**No. 300, Rue Amherst,**
PRÈS DE LA RUE ONTARIO,
MONTREAL.

Tout ordre exécuté avec promptitude, sous plus court délai, à des PRIX MODÉRÉS.
5 mars 1868 aa—22

## Dr. C. F. F. TRESTLER
**DENTISTE**
No. 157,—RUE BLEURY,—No. 157,
*Vis-à-vis l'Eglise des RR. PP. Jésuites.*
19 mai aa—52

## JOSEPH DUHAMEL,
AVOCAT,
No. 28,—RUE ST. VINCENT,—No. 28
**MONTREAL.**
22 sept. jno—105

## HORACE LAPIERRE,
*Avocat, Procureur, Solliciteur et Notaire-Public*
Bureau : Coin des Rues Sussex et York,
OTTAWA, C. W.
16 octobre aa—115

PILULES DE FER, formule Vallet, chez les Docteurs **d'Orsonnens & Gauthier,** 130 et 132, Rue St. Laurent.
Montréal, 23 janvier 1868. aa—4

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—Un escompte sera alloué aux messieurs employés par la Compagnie du Grand-Tronc. Prix : $10.50, fait à ordre, chez **J. A. Rafter.**

## HOTEL DESCHAMPS
JOLIETTE

Cet hôtel bien connu depuis plusieurs années, continue d'être ouvert au public voyageur. On y trouve des chambres bien confortables, une table excellente et des liqueurs de choix Les hôtes y rencontrent tous les égards et tous les soins auxquels ils peuvent s'attendre.

Il y a toujours à l'arrivée des chars des voitures qui amènent les passagers gratuitement

Ceux qui voudront visiter les mines de St. Alphonse trouveront à l'Hotel Deschamps de bonnes voitures couvertes qui les y mèneront tous les mercredis et samedis.
5 mai 1868 jno—46

## Magnifique Proprieté à Vendre.

On offre en vente cette magnifique propriété, consistant en deux terrains dont l'un sur la rue Ste. Catherine, entre les rues Panet et Visitation, et l'autre sur la rue Allard. Il y a deux bonnes maisons, l'une à deux logements et l'autre quatre, sur la rue Ste. Catherine, et une maison en pierre à un seul étage sur la rue Allard. Il y a en tout 210 pieds de terrain, dans une partie de la ville qui ne peut manquer d'augmenter rapidement en valeur.

Les conditions seront extrêmement libérales.

La propriété est commuée.

S'adresser au No 299, rue Ste. Catherine.
Montréal, 11 août 1868 am—85

HABILLEMENT dit GRAND-TRONC.—prix : $10.50 Ce sont de nouveaux patrons d'habillements du printemps tout laine faits.

## MACHINES A COUDRE.
## J. D. Lawlor,

Manufacturier de MACHINES à COUDRE, annonce respectueusement qu'il a été engagé pratiquement dans la fabrication des Machines à Coudre les plus perfectionnées qui aient été employées depuis dix-huit ans, et ayant considérablement augmenté ses moyens de fabrication, il est préparé à fournir une Machine Supérieure et à aussi bas prix qu'aucun manufacturier du Canada. Il tient aussi une grande variété des Machines Américaines suivantes. à des prix très réduits : les Machines dites : Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax Thread et Buttonshole. Les personnes qui désirent acheter, trouveront des avantages de le visiter avant d'aller ailleurs. Un escompte considérable est accordé aux agents. Demander la liste des prix et des circulaires : Machines à Cheviller, Machineries à faire les Bottes réparées et améliorées aux ateliers situés au-dessus du Bureau no. 365 Rue Notre-Dame, Montréal, et 22, Rue St. Jean, Québec.

## Machines pour bottes et souliers.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des Machines à Cheviller de Butterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force ; Machines à polir le talon des chaussures ; Machines à enlever, rouler et fendre ; Machines à fendre le cuir ; Machines à couper et saisir la semelle ; Frottoirs et Tourneurs pour bottes ; Machines Sidewelt ; Machines à Coudre avec du fil ciré, la vraie Machine à Coudre de Howe et l'Engin de Roper, à vendre chez

J. D. LAWLOR.
365, Rue Notre-Dame entre les rues St. François Xavier et St. Jean, Montréal, et 22, rue St. Jean, Québec.
6 février 1868. aa—34

VERS

Les *Pastilles Vermifuges* du Dr. Picault sont les seules reconnues infaillibles contre les vers des enfants. Toutes les autres ne sont que des imitations. PICAULT et FILS, coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montréal
27 juillet 1867 —a—79

ETOFFE VICTORIA pour JUPONS, 4750 VERGES, à 1s. par verge, valant 2s. 6d. On ne peut se la procurer que chez **J. A. Rafter,** 31, Rue St. Laurent

## IMPRIMERIE
DU
## JOURNAL "LE PAYS."
**9, Rue Ste. Thérèse, 9,**
**MONTRÉAL.**

**CET établissement d'imprimerie** est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire à des frais considérables de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'encre des premières maisons de France et des Etats-Unis, lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirable ; à PRIX TRES REDUITS ;